

| **2021**

RAPPORT ANNUEL

Le prix et la qualité du service
public de **prévention et de gestion**
des déchets du Grand Nancy

métropole

GrandNancy



SOMMAIRE

04

INTRODUCTION

- 04 Présentation de la Métropole du Grand Nancy
- 04 La Métropole, une institution
- 05 La compétence « déchets » au Grand Nancy

07

LES ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2021

- 08 Collecte et valorisation des déchets : résultats 2021
- 09 Du nouveau sur les déchetteries
- 10 De nouvelles actions de prévention
- 11 De nombreux projets en cours

12

PRÉVENTION DES DÉCHETS

- 13 La prévention des déchets au Grand Nancy
- 15 Les actions du PLPDMA : présentation et résultats
- 19 La sensibilisation : publics cibles et résultats
- 19 Indicateurs techniques de prévention

20

LES ÉQUIPEMENTS DE COLLECTE DES DÉCHETS

- 21 Les équipements pour la collecte en porte à porte
- 22 Les équipements pour la collecte en apport volontaire
- 25 Entretien et maintenance

26

LA COLLECTE DES DÉCHETS

- 27 La collecte en porte à porte et en apport volontaire
- 32 La collecte en déchetteries
- 37 Résultats 2021 : la collecte en déchetteries en chiffres
- 39 Bilan des tonnages collectés en 2021

40

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

- 41 La valorisation des déchets du Grand Nancy en bref
- 42 Valorisation matière
- 45 Valorisation organique : le compostage
- 45 Valorisation énergétique
- 49 Enfouissement

50

LA COMMUNICATION POUR RÉDUIRE LES DÉCHETS

- 51 La Maison de l'Habitat et du Développement Durable
- 51 Les Ambassadeurs de la Prévention et du tri
- 52 Des visites au service de la sensibilisation
- 52 Opération Nancy ville propre
- 52 Jardins de Ville, Jardins de Vie
- 53 Les maîtres composteurs

54

LES INDICATEURS JURIDIQUES ET FINANCIERS

- 55 Les relations contractuelles
- 56 Les aspects financiers
- 59 Le financement du service
- 64 Présentation analytique des coûts

70

ANNEXES

- 70 Détail des soutiens annuels des différents éco-organismes

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment à l'article L 2224-5, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale doit présenter à son assemblée délibérative un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

Le décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000 précise que ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérative dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, pris en application de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, précise les différents indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans le rapport annuel.

Ce document est transmis à chaque commune pour communication au conseil municipal ; son contenu est tenu à disposition du public au siège de la Métropole du Grand Nancy et dès sa transmission dans les mairies. Un exemplaire est adressé parallèlement au Préfet pour information.

Les indications présentes dans ce rapport sont d'ordre technique et financière :

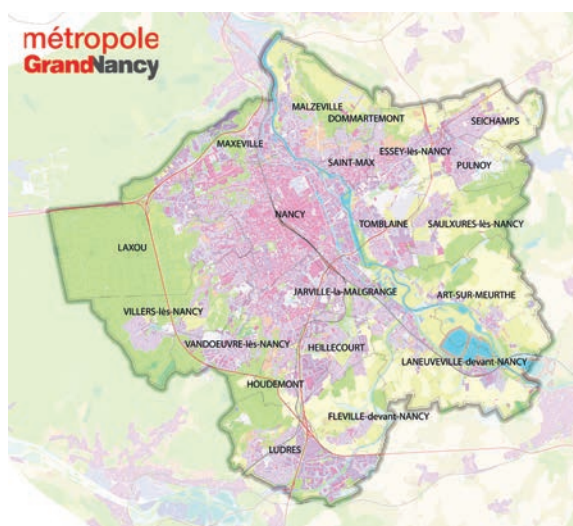
- ▶ les indications techniques concernent notamment le nombre d'habitants desservis par la collecte, les types et fréquences de collecte proposés, le nombre et la localisation des déchetteries, la nature des traitements et des valorisations proposés,
- ▶ les indications financières concernent les modalités d'exploitation (régie, délégation...), le montant des dépenses du service et les modalités de financement.

INTRODUCTION



Présentation de la Métropole du Grand Nancy

Situé au cœur d'un bassin de vie que constitue le « Multipôle Sud Lorraine », le Grand Nancy est un établissement public de coopération intercommunale composé de 20 communes regroupant 256 000 habitant(e)s réparti(e)s sur un territoire de 14 230 ha. Le Grand Nancy fait partie du Sillon Lorrain qui réunit également les villes et agglomérations de Thionville, Metz et Épinal.



La Métropole, une institution

La Métropole fait partie des 22 métropoles de France depuis 2016. C'est l'une des structures de coopérations intercommunales les plus anciennes de France puisque le District de Nancy a été créé le 12 octobre 1959. Métropole très intégrée, le Grand Nancy assure un nombre important de compétences pour l'ensemble de son territoire dont la compétence « collecte et traitement » des déchets des ménages et des déchets encombrants depuis 1975.

La compétence « déchets » au Grand Nancy

La compétence de « collecte et traitement » des déchets recouvre notamment :

- ▶ La gestion de la pré-collecte et de la collecte des déchets ménagers et assimilés en porte à porte et en apport volontaire ;
- ▶ La construction et l'exploitation des déchetteries ;
- ▶ Le traitement des déchets selon les procédés appropriés en fonction des flux, que ce soit par valorisation énergétique, valorisation matière et en dernier le recours à l'enfouissement ;
- ▶ La mise en place des nouvelles filières de tri ;
- ▶ La gestion des contrats avec les filières REP (Responsabilité élargie des producteurs) ainsi que la gestion des contrats avec les repreneurs de matériaux issus de la collecte sélective ;
- ▶ L'élaboration et le pilotage du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés ;
- ▶ La sensibilisation et l'accompagnement au changement de comportement du grand public ;
- ▶ Le développement et le portage de projets et études divers allant de l'implantation de conteneurs à des définitions stratégiques et prospectives sur les moyens et longs termes.

Organisation

Les décisions relatives à la prévention et la gestion des déchets sont prises par les votes des élus de l'assemblée métropolitaine, formalisées sous forme de délibération. Les réunions de cette assemblée sont préparées au sein de la commission « Services et Espaces urbains » dont la composition est précisée ci-contre.

La mise en œuvre et le contrôle de la politique décidée par la collectivité pour la gestion des déchets est assurée, au sein du **Pôle Services et Infrastructures**, par la **Direction Déchets Ménagers** de la Métropole du Grand Nancy, direction regroupant 27 agents répartis en trois services : « Exploitation », « Études et prospective » et « Sensibilisation et prévention des déchets ».

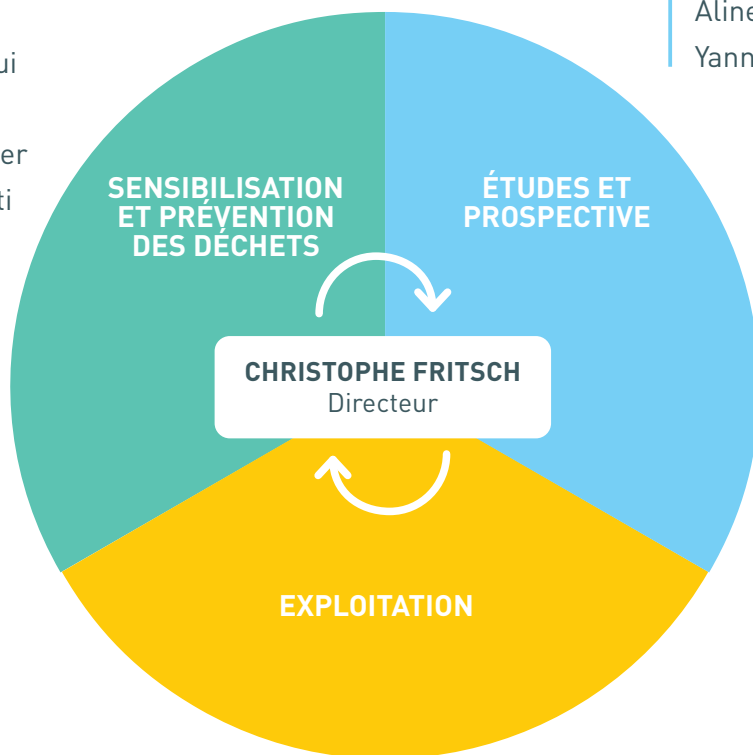


CHRISTOPHE HARMAND

- Thomas Borne
- Emmanuelle Chapin
- Kelly Clauderoyer
- Nicolas De Lima
- Hélène Gerardin
- Angélique Gilardot
- Nathaniel Mire
- Laurence Noel
- Magali Oulmi
- Emilie Rouit
- Abbès Sahraoui
- Peggy Schue
- Jérémie Soudier
- Gélindo Trigatti

DÉBORAH SOURIAU

- Sophie Houot
- Aline Lionnet
- Yann Moque



MARC BASTIEN

- Séverine Caillo
- Julien Hirtzig Schondorf
- Alban Garland
- Thierry Oleon
- Thomas Sitz
- Philippe Speroni

LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2021



Collecte et valorisation des déchets : résultats 2021

Sur l'année 2021, on constate que les comportements des Grands Nancéiens en matière de prévention et de recyclage poursuivent leur progression.

Suite à l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques le 1^{er} novembre 2020, le tonnage d'emballages collectés a augmenté de 23,6 % par rapport à 2020 alors que le tonnage d'ordures ménagères résiduelles se stabilise (+ 0,6 %) pour atteindre 66 987 tonnes.

Le tonnage total de déchets collectés sur le territoire augmente nettement (+ 7,6 %) pour atteindre 137 081 tonnes en 2021. Cette augmentation conjoncturelle est particulièrement marquée sur les déchetteries et sur la collecte sélective.

Le tonnage collecté sur les déchetteries est de 48 960 tonnes en 2021. Cette forte augmentation (+ 16,9 %/2020 et + 17,8 %/2019) peut s'expliquer par le fait qu'après une année 2020 compliquée, 2021 a été l'occasion pour les Grands Nancéiens de faire des travaux de bricolage (gravats : + 21,1 % ; divers : + 3,54 %), de tri (meubles : + 42,8 % ; DEEE : + 19 %), d'entretenir les espaces verts (déchets verts : + 34,3 %) et d'avoir beaucoup plus recours aux services de vente en ligne (cartons : + 30,2 %).

En ce qui concerne la collecte sélective, elle aussi en augmentation (+ 12,2 %), on constate :

- ▶ une hausse des emballages collectés de 23,6 % dû principalement à l'extension des consignes de tri mis en place en novembre 2020 ;
- ▶ une hausse du tonnage de carton des professionnels collectés (+ 24,4 %) dû à une activité plus importante qu'en 2020.

Globalement, ce constat est partagé par de nombreuses collectivités en France.



137 081 tonnes
de déchets collectés
sur le territoire en 2021

+7,6 %



Emballages
+23,6 %



Ordures ménagères
résiduelles
+0,6 %



48 960 tonnes
de déchets collectés
en déchetteries en 2021
+16,9 %

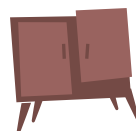
Principales augmentations :



Gravats
+21,1 %



Divers
+3,54 %



Meubles
+42,8 %



DEEE
+19 %



Déchets verts
+34,3 %



Cartons
+30,2 %

Pourcentages relevés par rapport
aux données de l'année 2020.



Du nouveau sur les déchetteries

Évolution des horaires

En février 2021, les horaires de la déchetterie d'Essey-lès-Nancy ont évolué et sont désormais identiques à ceux de la déchetterie de Vandœuvre, à savoir une ouverture 7j/7 de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h 30 (17 h 30 du 1^{er} novembre au 1^{er} mars).

Il convient de noter que désormais toutes les déchetteries ferment à 18h30. De plus, lorsqu'elles sont ouvertes le matin, elles ferment à 11 h 45 pour rouvrir à 13 h.

De nouveaux projets de partenariats

Fin 2021, le Grand Nancy a conclu une convention avec l'association « La Benne Idée » de soutien financier à son projet de recyclerie et lui permettant l'accès aux 9 déchetteries métropolitaines pour une collecte sélective d'objets (ameublement, décoration, vaisselle) afin d'alimenter sa recyclerie. En effet, l'association La Benne Idée assure la gestion d'une structure de type recyclerie en valorisant et gérant de manière innovante des déchets par la collecte, le tri, la remise en état d'objets, le détournement d'usage et la transformation artisanale ou artistique.

Le Grand Nancy a conclu une convention avec l'association Dynamo visant à accompagner le développement des ateliers vélos participatifs et solidaires permettant de redonner vie aux vieux vélos déposés dans les déchetteries de Nancy, Vandœuvre-lès-Nancy, Maxéville et Essey-lès-Nancy. Un cadre, un pédalier, une selle... Dynamo et les ateliers vélos, regroupés au sein de la Clavette du Coin, récupèrent les pièces détachées qui peuvent servir à réparer d'autres vélos et remettent en état de vieux vélos qui sont vendus à petits prix.

Enfin, une convention a été conclue avec Lorraine Énergie Renouvelable afin de récupérer sur les déchetteries des bouchons de liège destinés à être réutilisés comme isolant.

Vers un meilleur tri de la benne « divers » sur les déchetteries

En 2021, un gardien supplémentaire a veillé sur les déchetteries de Nancy, Ludres, Malzéville, Maxéville et Essey-lès-Nancy en période haute d'activité (de mars à octobre) pour améliorer le taux de valorisation des déchets apportés en déchetterie.

En effet, en période haute, un gardien seul ne peut pas toujours s'assurer que tous les usagers déposent leurs déchets dans les bennes adaptées en raison de la forte affluence.

Rénovation de la déchetterie de Ludres

Initié en 2018, le projet de rénovation et d'extension de la déchetterie de Ludres avance. Sur un terrain agrandi, il permettra un meilleur accueil du public et créera également un local dédié au réemploi, premier du genre sur le parc métropolitain. Après la phase d'études et de lancement des différents marchés, les travaux de terrassement ont débuté à la mi-septembre. La déchetterie a été fermée du 4 au 8 octobre. Les travaux se poursuivent avec une date prévisionnelle de réouverture estimée à l'automne 2022.

Étude d'optimisation des déchetteries

Les déchetteries jouent un rôle essentiel dans la gestion des déchets. En effet, ces équipements permettent d'assurer un tri à la source de nombreux flux de déchets (mobilier, déchets d'équipements électriques et électroniques, déchets verts, gravats...) en vue de leur valorisation et doivent répondre à de multiples enjeux :

- ▶ assurer l'accueil des usagers en respectant les règles d'hygiène et de sécurité,
- ▶ accueillir et gérer les flux de déchets tout en veillant à la bonne application des réglementations et obligations en vigueur,
- ▶ disposer de suffisamment d'espace pour mettre en place des filières de valorisation toujours plus nombreuses et décliner le programme local de prévention des déchets.

Aussi, afin d'atteindre ces objectifs tout en tenant compte des évolutions fortes en termes de fréquentations (près de 280 000 passages en 2020), de tonnages (+ 14 % en 10 ans) et de la réglementation, une étude d'optimisation du réseau de déchetteries est actuellement en cours dans le but d'obtenir une vision stratégique du fonctionnement et du renouvellement de ses équipements.

La phase d'état des lieux et de diagnostic s'est déroulée en 2021 et le rendu de l'étude est prévu en 2022.

De nouvelles actions de prévention

Bilan 2018-2020 du PLPDMA

A travers son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), le Grand Nancy s'était engagé à réduire de 10% les quantités de déchets produites par habitant entre 2010 et 2020 conformément à la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte. Le plan d'actions rassemblait 90 actions autour de trois grandes priorités :

- ▶ lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- ▶ réduire les déchets dès l'acte d'achat ;
- ▶ aller vers l'économie circulaire.

Ces actions ont été menées en partenariat avec les communes de la Métropole et les acteurs du territoire.

Le bilan de ce programme est une diminution de tonnage des Déchets Ménagers et Assimilés de 7,5 % entre 2010 et 2020. Un certain nombre d'actions, notamment en direction des étudiants, n'a malheureusement pas pu voir le jour en raison de la situation sanitaire ne permettant pas une interaction efficace avec le milieu étudiant. La Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES), renouvelée en 2021, se réunit actuellement afin d'élaborer le nouveau PLPDMA et les actions prioritaires à décliner pour les années 2022 à 2026.

Les couches lavables

La Métropole du Grand Nancy accompagne des établissements d'accueil de jeunes enfants souhaitant entamer une transition vers l'utilisation de couches lavables. En 2021, une micro-crèche privée a commencé l'accompagnement qui consiste à tester les couches lavables. L'audit a eu lieu en novembre et un test de trois mois en conditions réelles est prévu pour 2022. Une demi-journée de formation a été organisée à l'attention des assistantes maternelles de la crèche familiale de Malzéville en vue de débiter l'accompagnement en 2022. Au total, 3 établissements utilisent des couches lavables.

Par ailleurs, par délibération du bureau métropolitain du 17 décembre 2020, le Grand Nancy a décidé de soutenir les familles souhaitant s'engager dans une démarche d'utilisation de couches lavables en leur octroyant une subvention de 25 % du coût d'achat d'un lot de couches lavables (subvention plafonnée à 100 € par famille).

En 2021, 17 dossiers de subvention ont été traités pour un montant total subventionné de 1 201 €, soit une subvention moyenne de 70 € par famille. Face au succès rencontré, le dispositif sera reconduit en 2022.

Défi zéro déchet

En 2021 a été organisé par la Direction Déchets Ménagers du Grand Nancy le premier défi zéro déchet. Si 9 familles étaient présentes sur la ligne de départ, 6 ont finalement relevé le défi. En septembre, les familles ont été invitées à peser les déchets produits sans aucun changement dans leurs habitudes. La manifestation Jardins de Ville, Jardins de Vie a marqué la fin de cette première étape et le lancement du défi à proprement parler. Dès lors, chaque samedi, des ateliers ont été proposés aux familles leur donnant des conseils pour produire moins de déchets (acheter zéro déchet, une salle de bain zéro déchet, lutte contre le gaspillage alimentaire, zéro déchet à l'extérieur, réparation et réemploi, fabrication de produits ménagers et cosmétiques). Cette action a permis d'éviter 750 kg de déchets soit 37,5 kg/personne.

Le marché de Noël zéro déchet



La Direction Déchets Ménagers a organisé le dimanche 12 décembre dernier son premier Marché de Noël Zéro Déchet dans la grande halle de l'Octroi à Nancy. La manifestation a rencontré un franc succès puisqu'elle a attiré plus de 1 200 visiteurs.

L'idée était d'organiser un événement centré sur les solutions locales pour des fêtes de fin d'année moins génératrices de déchets. C'est dans un esprit festif et zéro déchet que les visiteurs ont ainsi eu l'occasion de trouver des cadeaux ou idées de cadeaux auprès de 37 exposants, entreprises et associations de la région. Le dimanche matin, un cadeau a été proposé aux enfants puisqu'ils ont été invités à assister à un spectacle ludique, éducatif et théâtralisé sur le thème de l'environnement et du recyclage des déchets à L'Autre Canal.

De nombreux projets en cours

Information incitative

La loi de Transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) encourage les collectivités à mettre en place une tarification incitative en matière de déchets. Cette opération, complexe en milieu urbain, a conduit la Direction Déchets Ménagers à proposer aux élus de tester l'information incitative pour sensibiliser les habitants sur leur production de déchets. Dans cette optique, l'ensemble du parc de bacs a été doté à partir de 2019 d'une puce électronique et les camions de collecte ont été équipés d'un dispositif de lecture et de pesée. Ceci permettra en 2022 de commencer à diffuser les informations de poids et de levées aux usagers d'un secteur test, tout en leur prodiguant des conseils pratiques en matière de prévention et de tri.

Ce travail est réalisé en lien avec un bureau d'études spécialisé en neurosciences cognitives afin d'accompagner au mieux les habitants dans leur changement de comportements.

La collecte des encombrants sur appel

La Métropole du Grand Nancy souhaite poursuivre sa transition vers un service plus soutenable en revisitant le service de collecte des encombrants (à l'heure actuelle, une collecte des encombrants au porte à porte est organisée une fois par an sur toutes les adresses des communes), en lien avec les réflexions engagées autour de l'efficacité de son réseau de déchetteries. Le groupe d'élus référents s'est réuni en juillet 2021 pour définir le cadre de la future collecte qui a été présentée à la Conférence des Maires d'octobre.

Cette collecte d'encombrants sur appel sera développée à compter de l'été 2022 afin de créer un service complémentaire aux neuf déchetteries métropolitaines sans pour autant être concurrentiel de ces équipements.



« OUI PUB »

La candidature de la Métropole du Grand Nancy a été retenue en décembre 2021 par le Ministère de la Transition écologique, avec 14 autres collectivités au niveau national, afin d'expérimenter le dispositif « OUI PUB » (seuls les foyers affichant un autocollant « OUI PUB » sur leur boîte à lettres recevront de la publicité).

Menant une politique volontaire et proactive sur le sujet de la réduction des imprimés publicitaires non sollicités depuis une dizaine d'années, la Métropole du Grand Nancy a souhaité s'engager dans ce dispositif conformément à l'article 21 de la Loi Climat et Résilience du 22 août 2021, et cela pour une durée de 3 ans. L'objectif est de substituer le « STOP PUB », déployé sur près de une boîte aux lettres sur deux, par le « OUI PUB », tout en intégrant un accompagnement et un suivi des volets organisationnels, sociaux, économiques et comportementaux.



LA PRÉVENTION DES DÉCHETS



La prévention des déchets au Grand Nancy

La prévention des déchets peut être définie comme l'ensemble des mesures et des actions visant à réduire les quantités de déchets produits, et/ou à en réduire la nocivité.

En cohérence avec l'adage « *Le déchet qui pollue le moins est celui qu'on ne produit pas* », l'article L 541-1 du Code de l'environnement positionne la prévention des déchets comme la priorité qui prévaut sur tous les modes de traitement des déchets.

Les modes de traitement des déchets sont ensuite hiérarchisés pour privilégier, dans l'ordre :

- ▶ la préparation en vue de la réutilisation ;
- ▶ le recyclage ;
- ▶ toute autre valorisation, notamment la valorisation énergétique ;
- ▶ l'élimination.

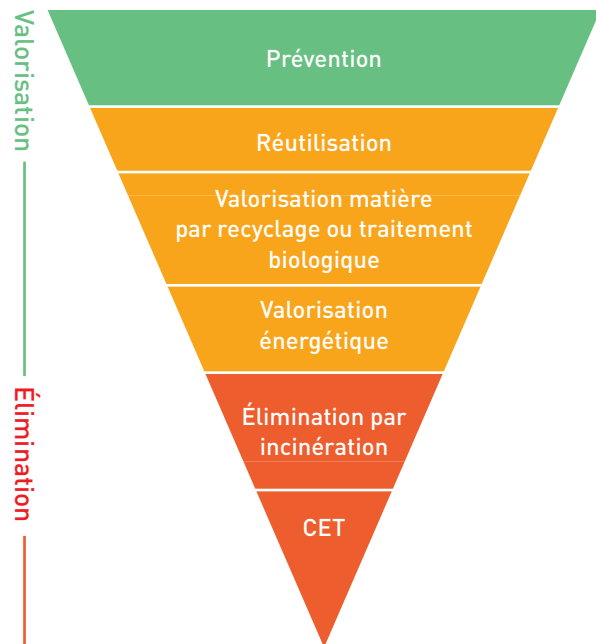
Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés 2018-2020

Enjeu d'actualité, la prévention des déchets permet de limiter la consommation de ressources non renouvelables, de limiter les rejets de gaz à effet de serre et de favoriser la transition vers une économie circulaire et non plus linéaire.

Un programme local de prévention des déchets est un programme d'actions qui définit les objectifs de réduction des quantités de déchets ainsi que les mesures mises en place pour les atteindre. Depuis le 1er janvier 2012, les programmes locaux de prévention des déchets sont obligatoires pour les collectivités exerçant la compétence Déchets (Code de l'environnement, art L. 541-15-1).

En 2015, la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, dans ses enjeux de lutte contre les gaspillages et de promotion de l'économie circulaire, a encore renforcé le rôle de la prévention, en affichant un objectif de réduction de 10% des quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2020 par rapport à 2010.

Ces programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés constituent l'échelon local dans la mise en œuvre des politiques publiques de prévention des déchets prévu par la réglementation.



Le premier programme porté par la Métropole sur la période 2010-2015 a contribué à atteindre l'objectif défini dans les lois Grenelle 1 et 2, c'est-à-dire une baisse de 7 % des ordures ménagères entre 2009 et 2015.

Par délibération du Conseil réuni le 23 septembre 2016, la Métropole a engagé la révision de ce dispositif afin de disposer d'un PLPDMA réglementaire et opérationnel pour la période de 3 années de 2018 à 2020.

Pour cela, et conformément aux dispositions légales, une Commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) a été créée. Composée d'élus métropolitains ainsi que de partenaires institutionnels et associatifs, cette dernière a défini en 2017 les propositions d'actions à mettre en œuvre pour répondre à l'objectif fixé.

Le PLPDMA 2018-2020, élaboré dans un esprit de dialogue et de co-construction grâce :

- ▶ aux travaux de la CCES ;
- ▶ à une concertation publique organisée du 5 au 28 février 2018 permettant de recueillir l'avis citoyen sur le projet ;
- ▶ a été adopté par le Conseil de Métropole le 25 mai 2018.

Par ce PLPDMA 2018-2020, la Métropole du Grand Nancy s'engage à réduire de 10 % ses tonnages annuels de déchets (DMA) par habitant entre 2010 et 2020 conformément à la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte soit 51 kg par habitant et par an.

Pour atteindre cet objectif, le plan d'actions rassemble 90 actions autour de 3 grandes priorités :

- ▶ lutter contre le gaspillage alimentaire
- ▶ réduire les déchets dès l'acte d'achat
- ▶ aller vers l'économie circulaire.

Composé de 12 fiches actions construites autour de ces 3 axes, le PLPDMA 2018-2020 métropolitain se veut fédérateur. Les actions sont mises en œuvre en partenariat étroit avec les communes de la métropole et les acteurs du territoire.

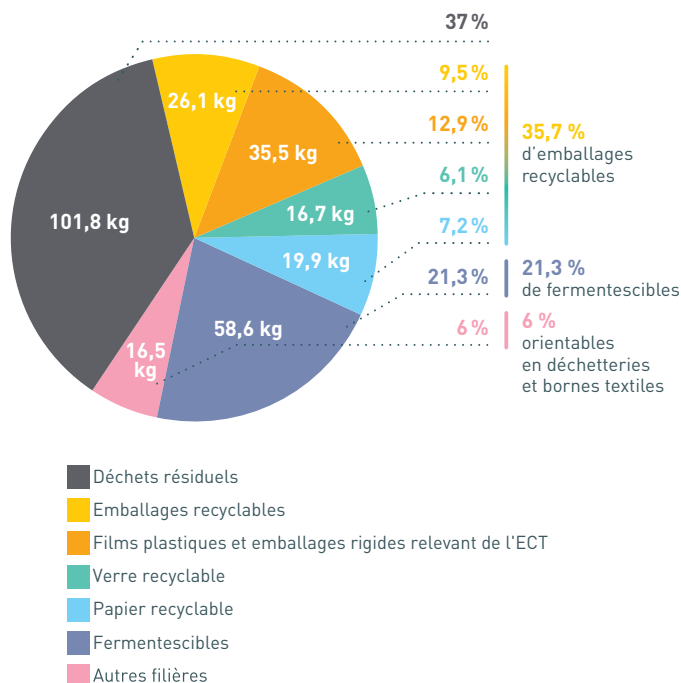
La Métropole porte son programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés sur son périmètre géographique. Son rôle est de mettre en mouvement les énergies du territoire vers un objectif de réduction des déchets en créant des interactions avec et entre les acteurs socio-économiques de l'aire métropolitaine. Elle est pilote et animatrice du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés.

Par ces missions, il s'agit de favoriser une prise de conscience par l'information et la sensibilisation, mais également offrir aux habitants et acteurs locaux la possibilité d'agir pour produire moins de déchets. Pour cela, la Métropole mobilise des moyens et des partenaires selon le programme d'actions défini.

Le bilan du PLPDMA 2018-2020 a été présenté à la nouvelle Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES), renouvelée en juin 2021. La CCES s'est déjà réunie à quatre reprises, en fin d'année 2021, pour élaborer le nouveau PLPDMA et les actions prioritaires à décliner pour les années 2022 à 2026. Ces réunions de travail continueront en début d'année 2022 en vue d'adopter notre nouveau PLPDMA 2022-2026 en septembre 2022.

Les gisements prioritaires

En juin 2019, la Métropole du Grand Nancy a fait réaliser une étude de caractérisation des ordures ménagères résiduelles (OMR). Cette étude met en évidence la composition des OMR. Elle permet ainsi d'identifier les gisements de déchets évitables et les déchets valorisables.



Les actions du PLPDMA : présentation et résultats

Si de nouvelles actions ont été mises en place en 2021 (couches lavables, marché de Noël zéro déchet, défi zéro déchet), des actions récurrentes et essentielles sont menées tout au long de l'année.

La réduction du gaspillage alimentaire

Une grande partie du gaspillage alimentaire a lieu au sein des foyers. Il s'agit donc pour la collectivité d'informer et de sensibiliser les Grands Nancéiens à cette thématique en leur apportant des conseils et astuces pour éviter ce gaspillage.

Actions

En coordination avec les acteurs locaux, plusieurs actions ont été menées par le Grand Nancy sur le thème du gaspillage alimentaire en 2021 :

- ▶ mise à disposition des locaux Grand Nancy Entrepôts aux associations (Banque Alimentaire, Restos du Cœur, Ordre de Malte) ;
- ▶ réengagement dans le dispositif d'accompagnement de la restauration collective au compostage et à la lutte contre le gaspillage alimentaire. Au terme d'une première démarche d'accompagnement qui a pris fin en 2019, la Métropole a relancé cet accompagnement auprès de 10 nouveaux établissements sur les années 2021 et 2022 ;
- ▶ sensibilisation des enfants dans le cadre d'animations scolaires ;
- ▶ poursuite du dispositif Gourmet Bag : la Métropole du Grand Nancy a mis en place depuis quelques années le Gourmet bag pour lutter contre le gaspillage alimentaire dans la restauration traditionnelle. La Métropole accompagne les restaurants traditionnels via une formation, un kit de communication comprenant entre autres des affiches, autocollants, contenants en carton et sacs krafts. La liste des restaurants partenaires de l'opération est mise en avant sur le site internet de la Métropole et sur les réseaux sociaux. Cette action est très importante puisque depuis le 1er juillet 2021, les restaurateurs doivent fournir un Gourmet Bag aux clients souhaitant emmener les restes de leur repas (article L541-15-7 du Code de l'environnement).



Résultats

- ▶ Accompagnement de la restauration collective : recrutement du Bureau d'Études Organeo et recrutement des 10 structures à accompagner au printemps 2021. La mise en œuvre opérationnelle des diagnostics a débuté sur le 2^e semestre.

Voici la liste des établissements accompagnés :

- ▶ École Saint Jean-Baptiste de la Salle
- ▶ Mairie de Laxou
- ▶ Mairie de Seichamps
- ▶ Mairie de Pulnoy
- ▶ Mairie de Malzéville
- ▶ Mairie de Vandœuvre-lès-Nancy
- ▶ Mairie de Nancy
- ▶ Mairie de Houdemont
- ▶ Mairie de Jarville-la-Malgrange
- ▶ Laneuveville-devant-Nancy
- ▶ Gourmet Bag : 59 restaurateurs engagés dans la démarche.

Le réseau des Repair cafés en plein essor

Un des objectifs du programme local de prévention des déchets consiste à faire connaître et faciliter le réemploi et la réparation, afin de redonner une seconde vie aux objets et matériels.

Actions

Depuis l'été 2017, la Métropole du Grand Nancy et la MJC Lorraine sont partenaires dans un projet de développement des ateliers de co-réparation (Repair Cafés) sur le territoire métropolitain. L'opération s'appuie sur le savoir-faire technique de la MJC Lorraine et un soutien financier important de la Métropole, sous la forme d'une subvention annuelle. Aujourd'hui, 14 ateliers Repair Cafés sont nés de cette démarche et se tiennent chaque mois aux quatre coins de l'agglomération. Par sa densité et son dynamisme, ce réseau – toujours en développement – est unique en France.

Résultats

Fin 2021, 14 Repair Cafés sont actifs :

- ▶ Vandœuvre-lès-Nancy (MJC Lorraine)
- ▶ Villers-lès-Nancy
- ▶ Houdemont
- ▶ Heillecourt
- ▶ Laneuveville-devant-Nancy
- ▶ Pulnoy/Saulxures/Seichamps (un Repair Café en alternance sur les 3 communes)
- ▶ Saint-Max / Malzéville (Centre Social Saint-Michel-Jéricho)
- ▶ Nancy (MJC Beauregard)
- ▶ Essey-lès-Nancy
- ▶ Ludres (Familles Rurales Ludres)
- ▶ Laxou Champ-le-Bœuf (MJC Massinon)
- ▶ IUT Nancy Brabois (Université de Lorraine)
- ▶ Jarville-la-Malgrange
- ▶ IUT Charlemagne à Nancy.



Lors des ateliers de l'année 2021, ce sont 540 objets qui ont été pris en charge, soit près de 2 tonnes, avec un taux de réparation de 62 %.

Toutes les informations et les actualités dédiées aux Repair Cafés sont consultables sur repairgrandnancy.fr



Le compostage individuel

Le compostage individuel permet de détourner de la collecte et du traitement plus de 100 kg/ foyer/an de biodéchets.

Actions

Afin d'encourager cette pratique, la Métropole vend deux modèles de composteurs à tarifs préférentiels :

- ▶ un composteur en plastique de 340 litres au prix de 18 € au lieu de 36 € (conseillé pour les jardins jusqu'à 400 m²),
- ▶ un composteur en bois de 600 litres au prix de 28 € au lieu de 56 € (conseillé pour les jardins de plus de 400 m²).

Résultats

En 2021, le Grand Nancy a vendu 709 composteurs (456 en bois et 253 en plastique), portant le total à près de 17 900 composteurs vendus depuis le début de l'opération en 1997.

| | 2019 | 2020 | 2021 |
|---|------|------|------|
| Nombre de composteurs vendus par le Grand Nancy | 751 | 497 | 709 |

Le compostage partagé

Le compostage partagé est l'une des deux solutions de compostage proposées aux 70 % de grands nancéiens résidant en habitat collectif.

Le compostage partagé réunit les participants autour d'un site accessible à tous et implanté sur un espace vert proche du lieu de résidence. Un site de compostage partagé est un espace qui se construit et se gère à plusieurs. Il suppose une implication forte des participants, ainsi que concertation et coopération entre les partenaires.

Un site de compostage partagé peut être implanté dans une résidence disposant d'espaces verts communs, à l'échelle d'un quartier (dans un parc par exemple), dans une entreprise... Le compost produit est utilisé sur le lieu de production.

L'intérêt de la démarche réside dans la proposition de faire coïncider geste écocitoyen et lien social en valorisant collectivement les biodéchets.

Actions

La réussite d'un site de compostage partagé nécessite un accompagnement au lancement ainsi qu'un suivi permettant l'apprentissage de nouveaux gestes par les habitants. La Métropole accompagne les projets de sites de compostage partagé lorsque les conditions de pérennité sont réunies : un porteur de projet impliqué (bailleurs, syndic, association...), des référents de sites volontaires et un site adapté. Cet accompagnement se décline par :

- ▶ des conseils à la conception du site et à son lancement ;
- ▶ un support technique réactif auprès des référents ;
- ▶ le suivi des usagers pendant un cycle de compostage (un an) ;
- ▶ la sensibilisation des habitants.

Résultats

Le Grand Nancy poursuit l'implantation de sites de compostage partagé. Ainsi, en 2021, 37 nouveaux sites ont été installés (29 en résidences et 8 à l'échelle de quartiers).

Fin 2021, 184 sites de compostage partagé fonctionnent sur le territoire, dont 145 en résidences et 39 à l'échelle de quartiers.

On estime qu'environ 2000 foyers sont engagés dans cette pratique. Les quantités de biodéchets détournées sont quant à elles estimées à 240 tonnes.

Le lombricompostage

Le lombricompostage est l'autre solution de compostage proposé aux 70 % de grands nancéiens qui résident en habitat collectif.

Action

Un lombricomposteur est un dispositif simple qui valorise les déchets de cuisine en un compost de qualité et un engrais liquide appelé « thé de vers ». Installé en intérieur, ce dispositif est particulièrement adapté dans les appartements et maisons sans jardin. Avec une moyenne observée de 40 kg/foyer/an de biodéchets compostés, le lombricompostage présente un réel intérêt en termes de prévention des déchets à l'échelle du foyer.

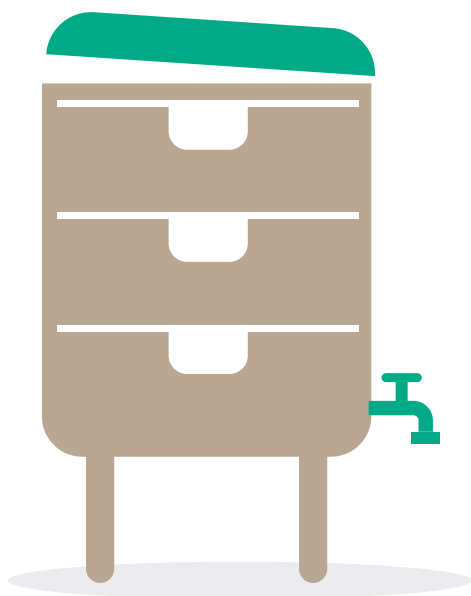
Le lombricompostage nécessite de l'attention et un peu de savoir-faire. C'est pourquoi le Grand Nancy dispense des formations de 2 heures sur le lombricompostage. À l'issue de ces formations, les Grands Nancéiens intéressés peuvent acquérir un lombricomposteur (avec les vers) au tarif préférentiel de 30 €.

Résultats

En 2021 :

- ▶ 8 sessions de formation en présentiel ont été organisées,
- ▶ 35 foyers ont suivi une formation en présentiel et 72 foyers en distanciel,
- ▶ 107 foyers ont fait l'acquisition d'un lombricomposteur.

Depuis le début de l'opération en 2011, **777 foyers/entreprises/écoles** ont été équipés d'un lombricomposteur par le Grand Nancy.



Les ateliers de fabrication de cosmétiques et produits ménagers

Pour sensibiliser de manière ludique et participative à la réduction des déchets, le service Prévention et sensibilisation a mis en place des ateliers Do It Yourself.

L'un permet de fabriquer des produits ménagers écologiques et économiques, l'autre des cosmétiques naturels et économiques, le tout en éliminant les emballages.

En 2021, 15 ateliers ont été organisés par les Ambassadeurs de la Prévention et du Tri.



La sensibilisation : publics cibles et les résultats

Supports pédagogiques « biodéchets »

La sensibilisation sur l'intérêt d'une bonne gestion des biodéchets est le socle à toute action en ce sens. Le Grand Nancy met à la disposition de ses relais des outils pédagogiques pour les aider à faire comprendre les enjeux de la préservation de la matière organique à leurs publics.

Les maîtres-composteurs du Grand Nancy interviennent également auprès des scolaires sur la thématique du compostage.

Ils accompagnent les travaux pédagogiques menés dans les écoles sur la thématique des biodéchets en mettant à disposition des écoles des composteurs. En 2021, 6 animations scolaires ont été réalisées soit 150 élèves sensibilisés.

Semaine européenne de réduction des déchets

Comme chaque année, le Grand Nancy s'est mobilisé durant la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets qui s'est déroulée du 20 au 28 novembre avec l'objectif de sensibiliser les habitants à la nécessité de réduire la quantité de déchets produite en donnant des conseils et astuces pour agir au quotidien.

La semaine s'est articulée autour d'un programme de manifestations et de sensibilisation orchestré par les services de la Métropole et toutes les initiatives qui entendent valoriser leurs actions dans ce domaine :

- ▶ animations « Scène de Tri » le dimanche 21 novembre à Pulnoy et mercredi 24 novembre à la Maison de l'Habitat et du Développement Durable ;
- ▶ samedi 27 novembre : Journée portes ouvertes à la Maison de l'Habitat et du Développement Durable avec organisation d'ateliers de fabrication de produits ménagers ;
- ▶ organisation durant la semaine de 5 Repair Cafés à Saint-Max, Nancy, Jarville-la-Malgrange, Villers-lès-Nancy et Essey-lès-Nancy ;
- ▶ bourse aux jouets à Heillecourt les 27 et 28 novembre.



Indicateurs techniques de prévention

Le tableau suivant présente les indices de réduction des quantités de Déchets Ménagers et Assimilés produits avec une base 100 en 2010 (nouvel indicateur demandé dans le cadre de la loi de Transition Énergétique).

| | 2010 | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------------|-------------|-------------|--------------|
| Tonnage ordures ménagères résiduelles | 100 | 89,7 | 86,5 | 87,1 |
| Tonnage cartons, emballages, verre et papier | 100 | 102,6 | 98,1 | 110,1 |
| Tonnage encombrants et déchetteries | 100 | 106,1 | 106,9 | 124,4 |
| TOTAL DMA | 100 | 96,3 | 94,5 | 101,3 |

LES ÉQUIPEMENTS DE COLLECTE DES DÉCHETS

Ordures
ménagères

Ordures
ménagères



Les équipements pour la collecte en porte à porte

Les bacs

Achetés par le Grand Nancy, ils sont distribués individuellement à chaque foyer ou sont installés en points de regroupement. Tous les bacs sont dotés d'une étiquette permettant de définir à quelle adresse ils sont affectés et d'une puce électronique servant à leur gestion. Le volume des bacs varie en fonction du nombre de personnes dans le foyer et de la fréquence de collecte.

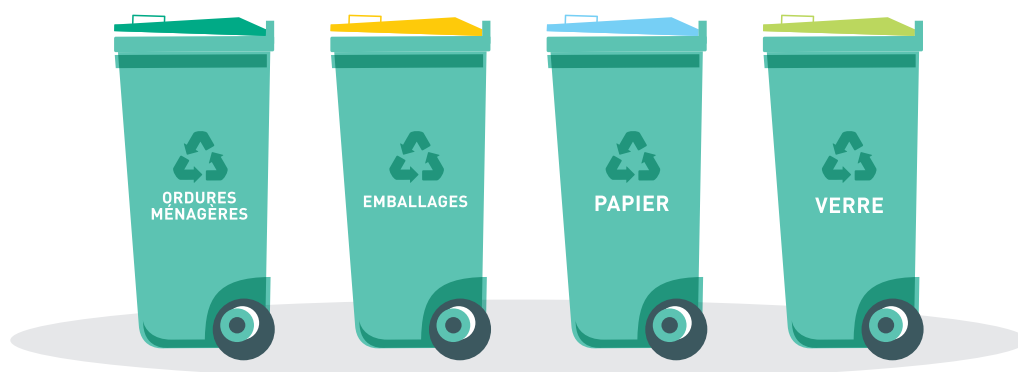
Afin d'assurer l'intégration dans leur environnement des cas particuliers de bacs restant sur domaine public (dits « en points de regroupement »), plusieurs dispositions ont été adoptées :

- ▶ couleur différente (bacs gris) ;
- ▶ intégration dans le stationnement avec matérialisation d'un emplacement réservé ;
- ▶ dispositif escamotable enterré pour certains bacs (exemple du boulevard Jean-Jaurès à Nancy) : 22 dispositifs en place.

Le nombre de bacs ordures ménagères augmente depuis 2020 en raison du passage d'une collecte bihebdomadaire à hebdomadaire pour les ordures ménagères sur la Métropole hors Nancy. Cette baisse de fréquence a rendu nécessaire une augmentation de conteneurs à certains endroits. En ce qui concerne les bacs destinés aux emballages recyclables, l'augmentation est due à l'extension des consignes de tri à tous les plastiques et petits aluminiums au 1^{er} novembre 2020 qui a nécessité d'augmenter les capacités de stockage dans les immeubles collectifs.

| | Fin 2019 | Fin 2020 | Fin 2021 | Évolution 2021-2020 |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|---------------------|
| Bacs ordures ménagères (dont points de regroupement) | 62 932 (4 500) | 64 971 (4 480) | 67 022 (4 490) | + 1,6 % |
| Écobacs emballages* | 4 116 | 4 608 | 5 315 | + 15,3 % |
| Écobacs verre* | 1 194 | 1 338 | 1 359 | + 1,6 % |
| Écobacs papier* | 1 714 | 1 813 | 1 807 | - 0,3 % |
| Bacs cartons** | 2 581 | 2 735 | 3 053 | + 11,6 % |
| TOTAL DE BACS | 72 537 | 75 465 | 78 556 | + 4,1 % |

*Réservés à l'habitat collectif et aux professionnels / **Réservés aux professionnels.



Les écosacs

Ils sont distribués une fois par an à domicile selon la grille de dotation ci-dessous. En cas d'absence, soit les sacs sont déposés devant l'habitation, soit un avis de passage est déposé dans la boîte aux lettres. Cet avis de passage permet de retirer ses sacs à la Maison de l'Habitat et du Développement Durable.

| Composition du foyer | Dotation en écosacs (50 L) Avant ECT* | Dotation en écosacs (50 L) à compter du 1 ^{er} novembre 2020 suite à mise en place des ECT* |
|----------------------|---------------------------------------|--|
| 1 personne | 1 X 25 sacs | 2 X 25 sacs |
| 2 personnes | 2 X 25 sacs | 2 X 25 sacs |
| 3 personnes | 2 X 25 sacs | 3 X 25 sacs |
| 4 personnes | 3 X 25 sacs | 4 X 25 sacs |
| 5 personnes et + | 3 X 25 sacs | 5 X 25 sacs |

*ECT : Extension des Consignes de Tri.



Les habitants résidant dans des immeubles équipés d'écobacs ou de conteneurs semi-enterrés ou enterrés ne reçoivent pas d'écosacs.

Le Grand Nancy distribuait environ 4 millions d'écosacs par an avant l'extension des consignes de tri à tous les plastiques. Avec cette extension des consignes de tri, le nombre d'écosacs distribués va significativement augmenter ces prochaines années. Ce chiffre est passé de 4 026 675 à 5 164 600 entre 2020 et 2021 (+ 28,3 %) pour la distribution à domicile.

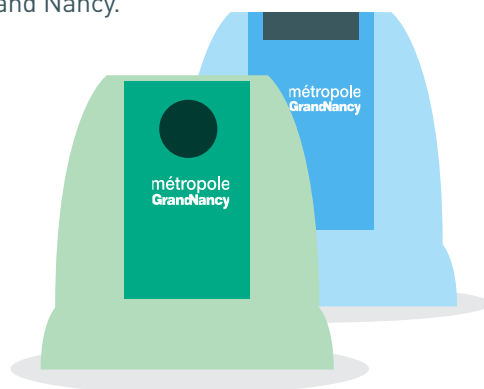
Le Grand Nancy ne fournit plus les sacs « noirs » pour la collecte des ordures ménagères en dehors de l'hypercentre de Nancy, non équipé de bacs. 805 000 sacs « noirs » ont été distribué en 2021.

Les équipements pour la collecte en apport volontaire

Aux équipements individuels s'ajoutent les équipements collectifs que sont les points d'apport volontaire (PAV) de surface, semi-enterrés ou enterrés.

Les conteneurs de surface

Pour la collecte du verre et du papier, des conteneurs d'une capacité de 3 m³ sont implantés sur le domaine public des 20 communes du Grand Nancy.



Depuis 2018, le Grand Nancy installe de nouveaux conteneurs de surface pour la collecte des ordures ménagères. Le dispositif smartline présente les avantages suivant :

- ▶ désencombrement de l'espace public : cette borne remplace 6 bacs installés sur 2 places de stationnement et permet ainsi de libérer l'espace public en n'occupant qu'une seule place ;
- ▶ économie : les bornes se posent à même le sol ce qui ne nécessite donc pas d'études de sol ni de travaux d'implantation contrairement à des conteneurs semi enterrés ou enterrés ;
- ▶ hygiène : une pédale en bas de la borne permet l'ouverture d'une trappe dans laquelle les usagers n'ont plus qu'à déposer leurs sacs. De plus, sa capacité [jusqu'à 4 m³] ainsi que la taille de sa trappe lui permettent d'accueillir caquettes et gros sacs évitant les dépôts aux pieds de la borne.



Les conteneurs semi-enterrés

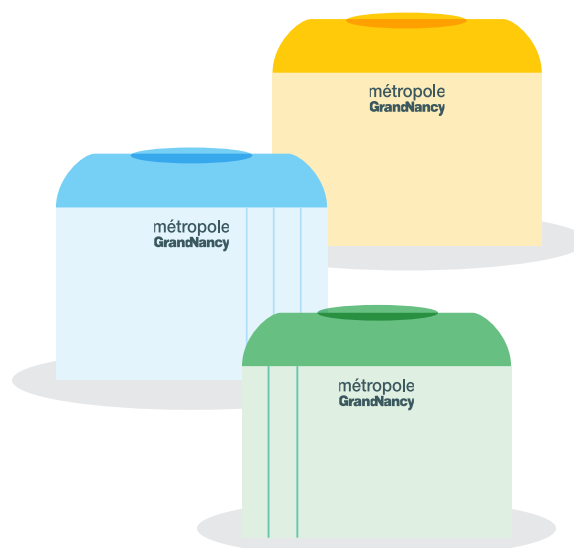
Pour les grands ensembles collectifs, la solution retenue est le conteneur semi-enterré de grande capacité (5 m³) permettant la collecte séparative des ordures ménagères, des emballages, du verre et du papier.

Ce système, qui remplace les bacs roulants, présente les avantages suivants :

- ▶ il évite la présence de bacs pleins présentés à la collecte quelques heures avant le passage de la benne et de bacs vides pas toujours rentrés immédiatement après la collecte (quelquefois le lendemain) → amélioration de l'aspect visuel ;
- ▶ il réduit la manutention ;
- ▶ il externalise le problème des ordures ménagères, les bacs ne sont plus dans les immeubles → moins de risque d'incendie au niveau des vide-ordures, des locaux en pied d'immeuble ;
- ▶ il améliore l'hygiène dans les immeubles par la suppression des vide-ordures, des locaux de stockage des bacs et la présence des bacs eux-mêmes ;
- ▶ il libère des locaux dans les immeubles ;
- ▶ il permet à l'utilisateur de se débarrasser à tout moment de ses déchets dans un type d'habitat où le stockage est difficile.

En 2021, si de nombreux conteneurs semi-enterrés ont dû être remplacés en raison d'incendies ou de leur vétusté et que 10 conteneurs ont été retirés suite à des démolitions dans le cadre de la rénovation urbaine, 15 nouveaux conteneurs ont été implantés au cours de l'année :

- ▶ Rond-Point Belle Croix à Jarville ;
- ▶ Rue François Evrard à Jarville ;
- ▶ Rue Eugène Vallin à Maxéville ;
- ▶ Rue Henri-Brun à Nancy ;
- ▶ Rue d'Aquitaine à Vandœuvre.



Les conteneurs enterrés

Afin de répondre à d'autres problématiques particulières de stockage des déchets en centre-ville, secteurs sauvegardés et sites particuliers, un autre type de contenants spécifiques a également été implanté : des conteneurs enterrés.

La pose de ces conteneurs permet de répondre à une problématique de propreté et de mode de présentation des déchets à la collecte sur des sites à très forte production de déchets.

D'un volume de 5 m³, ils permettent également un stockage esthétique de ces importantes quantités de déchets. Leur implantation est également l'occasion d'installer des conteneurs de même type pour le verre et le papier, favorisant ainsi le tri et le recyclage de ces matériaux.

Depuis 2007, date des premières implantations, l'équipement en conteneurs enterrés se poursuit. Ainsi, en 2021, 15 nouvelles bornes ont été installées :

- ▶ boulevard de la Mothe à Nancy ;
- ▶ boulevard Albert 1^{er} à Villers-lès-Nancy ;
- ▶ centre socioculturel à Seichamps ;
- ▶ boulevard Cattenoz à Villers-lès-Nancy ;
- ▶ rue Georges de la Tour à Nancy ;
- ▶ impasse de la Ferme à Houdemont.

L'année 2021 a également été marquée par une importante maintenance sur les conteneurs enterrés déjà en place. En effet, il a été décidé de transformer le système de préhension des anciens conteneurs enterrés (simple crochet en pince) afin de faciliter et sécuriser leur collecte. L'opération, baptisée « migration Kinshofer » se poursuivra en 2022.



Nombre total d'équipements en place pour la collecte en apport volontaire :

Le nombre total de conteneurs par type est le suivant :

| | 2019 | 2020 | 2021 | Évolution 2021/2020 |
|--------------------------|-------------|-------------|-------------|---------------------|
| Conteneurs de surface | 670 | 696 | 734 | + 5,5 % |
| Conteneurs enterrés | 165 | 196 | 211 | + 7,7 % |
| Conteneurs semi-enterrés | 1136 | 1150 | 1155 | + 0,4 % |
| TOTAL | 1971 | 2042 | 2100 | + 2,8 % |

Le nombre de conteneurs par flux est le suivant :

| | 2019 | 2020 | 2021 | Évolution 2021/2020 |
|------------------------------|-------------|-------------|-------------|------------------------|
| PAV verre | 461 | 463 | 456 | - 1,5 % |
| dont de surface | 320 | 317 | 310 | - 2,2 % |
| dont enterrés | 36 | 40 | 42 | + 5 % |
| dont semi-enterrés | 105 | 106 | 104 | - 1,9 % |
| PAV papier | 469 | 471 | 464 | - 1,5 % |
| dont de surface | 328 | 325 | 321 | - 1,2 % |
| dont enterrés | 35 | 39 | 40 | + 2,6 % |
| dont semi-enterrés | 106 | 107 | 103 | - 3,7 % |
| PAV ordures ménagères | 678 | 740 | 805 | + 8,8 % |
| dont de surface | 22 | 54 | 103 | + 90,7 % |
| dont enterrés | 79 | 102 | 110 | + 7,8 % |
| dont semi-enterrés | 577 | 584 | 592 | + 1,4 % |
| PAV emballages | 363 | 368 | 375 | + 1,9 % |
| dont enterrés | 15 | 15 | 19 | + 26,7 % |
| dont semi-enterrés | 348 | 353 | 356 | + 0,9 % |
| TOTAL | 1971 | 2042 | 2100 | + 2,8 % |

* Les chiffres ont été actualisés avec les données du prestataire sur les années 2019 et 2020.

Entretien et maintenance

Par le biais de ses prestataires, le Grand Nancy assure également les opérations d'entretien et de maintenance suivantes :

Entretien des équipements de collecte

Sont concernés par cette opération, le remplacement des pièces défectueuses des différents conteneurs et bacs (couvercles, roues...), le lasurage des conteneurs semi-enterrés...

Lavage

Lavage extérieur des points d'apport volontaire enterrés à la demande pour les ordures ménagères et deux fois par an pour les autres flux ;

Lavage complet des points d'apport volontaire enterrés deux fois par an pour les ordures ménagères et à la demande pour les autres flux.

| | Lavage extérieur | Lavage complet (extérieur + intérieur) |
|--------------------------------|---|---|
| Bacs en points de regroupement | - | 3 X /an |
| Conteneurs de surface | 2 X /an | À la demande du Grand Nancy |
| Conteneurs semi-enterrés | 2 X /an | 2 X /an pour les OMR À la demande pour les autres flux |
| Conteneurs enterrés | À la demande pour les OMR 2 X /an pour les autres flux | 2 X /an pour les OMR À la demande pour les autres flux |

LA COLLECTE DES DÉCHETS



La collecte en porte à porte et en apport volontaire

La collecte des ordures ménagères

La collecte de la partie non-recyclable des déchets ménagers est mécanisée et s'effectue classiquement en recueillant le contenu de bacs individuels (la capacité du bac étant fonction de la taille du ou des ménages équipés et de la fréquence de collecte), ou celui de conteneurs (enterrés, semi-enterrés ou bornes de surface). Par exception, en hypercentre de Nancy, beaucoup d'immeubles ne disposent pas d'espaces de stockage pour les bacs, la collecte consiste majoritairement à ramasser des sacs.

Les déchets ainsi collectés sont ensuite acheminés vers le centre de valorisation de Ludres où ils seront incinérés.

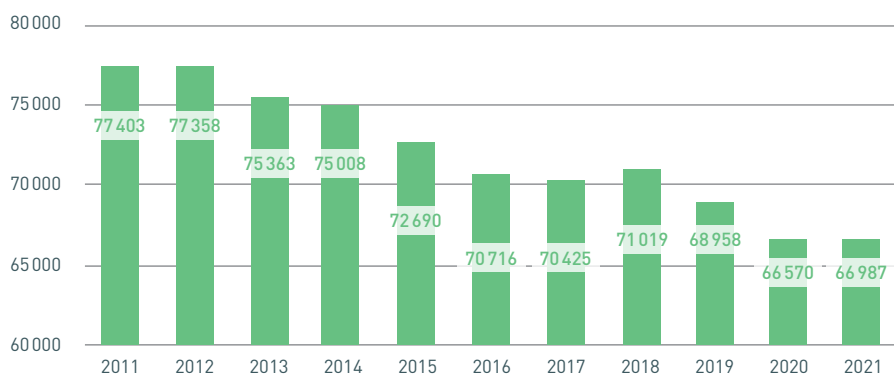
Depuis 2020, la fréquence de collecte varie selon les secteurs de 1 à 6 fois par semaine, avec une collecte les soirs pour les communes de Nancy et Vandœuvre et une collecte les matins pour les autres communes :

- ▶ hypercentre de Nancy : 6 fois par semaine (C6) ;
- ▶ autres secteurs de Nancy : 2 fois par semaine (C2) ;
- ▶ communes hors Nancy : 1 fois par semaine (C1).

Certains grands ensembles collectifs bénéficient d'une fréquence de collecte allant de 3 à 6 fois par semaine lorsqu'ils ne sont pas encore équipés en conteneurs semi-enterrés.

En 2021, 66 987 tonnes d'OMR ont été collectées sur le Grand Nancy soit une hausse contenue de 0,63 % par rapport à 2020 et une baisse de 13,5 % par rapport à 2011.

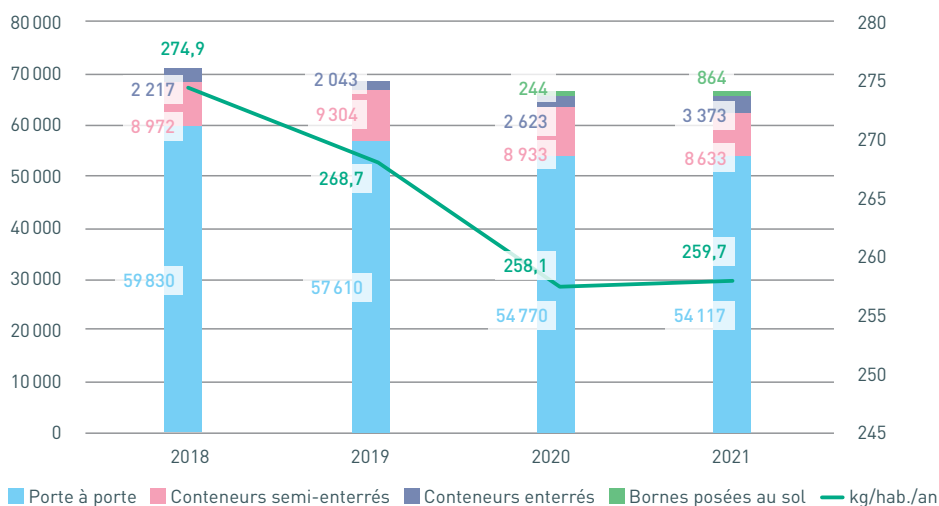
Évolution des tonnages d'OMR sur 10 ans



La quantité d'ordures ménagères résiduelles collectée est en baisse depuis plusieurs années sauf en 2018 et en 2021 où elle augmente faiblement (+ 0,84 % et + 0,63 %), augmentations conjoncturelles constatées au niveau national. Cette baisse est notamment à mettre en lien avec les actions du PLPDMA.

En termes de type de collecte, l'année 2021 est marquée par la poursuite du déploiement important des bornes de surface pour les ordures ménagères. 864 tonnes ont ainsi été collectées en 2021 (+ 254,2 %/2020).

Évolution des quantités d'ordures ménagères collectées par type de collecte



Ainsi, chaque Grand Nancéien produit en moyenne 259,7 kg d'ordures ménagères en 2021 ce qui est en deçà de la moyenne par habitant en urbain dense qui s'élève à 266 kg/an mais au-dessus de la moyenne nationale établie à 254 kg/an/hab*.

*La collecte des déchets par le service public en France : résultats 2017 – Ademe

La collecte sélective

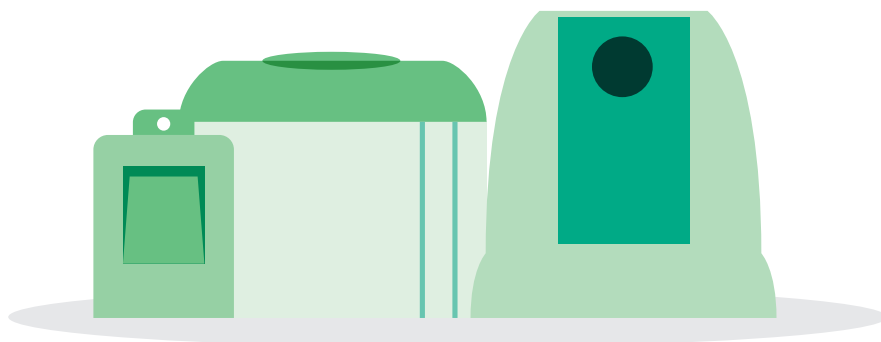
Une étude nationale du gisement de déchets ménagers montre que près de 30 % en poids et 50 % en volume du contenu des déchets des ménages sont composés de papier, de verre et d'emballages (cartons, bouteilles et flacons plastiques, briques alimentaires, emballages en métal).

La collectivité collecte donc les déchets de manière sélective, en vue de procéder à leur recyclage (valorisation matière). Le tonnage de produits recyclables collecté en porte à porte et en point d'apport volontaire (18 288 t) augmente fortement par rapport à 2020 (+ 12,2 %).

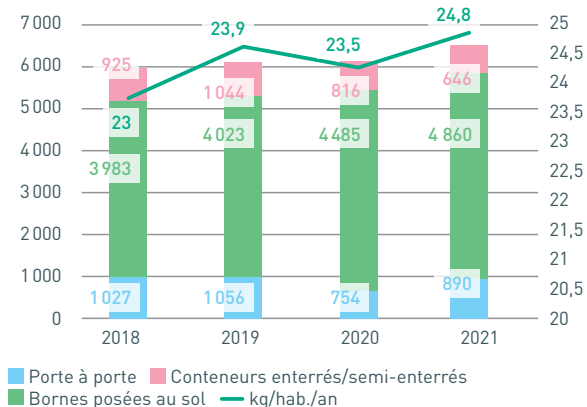
Le verre

Essentiellement collecté par apport volontaire (conteneurs de surface, enterrés ou semi-enterrés) voire en bacs roulants spécifiques (écobacs) dans certains immeubles et chez les professionnels. Les conteneurs d'apport volontaire sont vidés, selon les sites, à une fréquence variant entre 1 et 15 fois par mois.

La quantité de verre collectée augmente en 2021 (+ 5,6 %) pour atteindre 6 397 tonnes.



Évolution des quantités de verre collectées par type de collecte



Par rapport aux données nationales de collecte, le ratio par habitant de 24,8 kg/an est supérieur à la moyenne qui se trouve à 16 kg/an en milieu urbain dense* mais bien inférieur à la moyenne nationale fixée à 30 kg/an/hab.

D'importantes marges de progrès existent pour améliorer les performances de tri de ce matériau à la fois recyclable à l'infini et non incinérable, puisque **seule une bouteille en verre sur deux est actuellement triée par les Grands Nancéiens.**

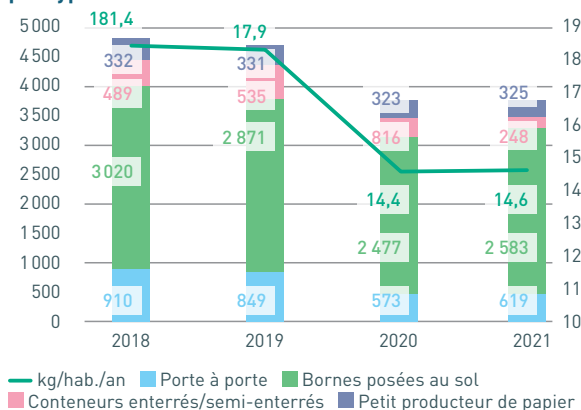
*La collecte des déchets par le service public en France : résultats 2017 – Ademe

Le papier

Essentiellement collecté par apport volontaire (conteneurs de surface, enterrés ou semi-enterrés), voire en bacs roulants spécifiques (écobacs) dans certains immeubles et chez les professionnels. Les conteneurs d'apport volontaire sont vidés, selon les sites, à une fréquence variant entre 1 et 15 fois par mois.

La quantité de papier collectée en 2021 augmente peu par rapport à 2020 (+ 1,7 %) pour atteindre 3 775 t. Depuis plusieurs années, toutes les collectivités constatent une stagnation voire une baisse du tonnage de papier en raison notamment des changements d'habitude des habitants (dématérialisation par exemple) mais également de la baisse du gisement de papiers.

Évolution des quantités de papier collectées par type de collecte



Une collecte spécifique pour les professionnels



Depuis juin 2012, les petites structures, produisant moins de 500 litres de papier par semaine, ont la possibilité de faire collecter les papiers qu'ils ont triés.

La collecte s'effectue à la demande par

mail (laboiteapapier.cri@croix-rouge.fr) ou par téléphone le cas échéant (03 83 74 51 82). L'association d'insertion CRI-Adlis, partenaire du Grand Nancy sur cette opération, intervient durant les heures d'ouvertures des différentes sociétés pour vider les contenants et les remplacer si nécessaire. En 2021, 325 tonnes ont été collectées (+ 0,6 %/2020) auprès de 858 sociétés.

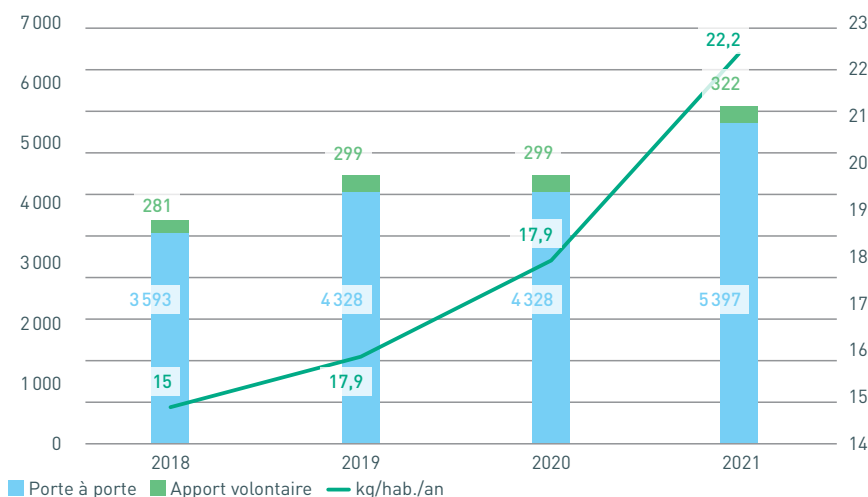


Les emballages

Les emballages sont collectés en porte-à-porte grâce à des écosacs (sacs transparents) ou des bacs roulants spécifiques (écobacs) dans certains immeubles et chez les professionnels. Des conteneurs semi-enterrés sont également implantés dans les grands ensembles collectifs. La collecte est effectuée une fois par semaine, les emballages étant ensuite acheminés vers le centre de tri Paprec à Dieulouard où sont séparés les différents constituants que sont le carton, les briques alimentaires, les plastiques et les emballages métalliques (acier et aluminium).

La quantité d'emballages collectée en 2021 augmente fortement par rapport à 2020 (+ 23,6 %) pour atteindre 5 719 tonnes. Cette augmentation importante est due à l'extension des consignes de tri à tous les plastiques et petits aluminiums mis en place depuis le 1^{er} novembre 2020.

Évolution des quantités d'emballages collectées par type de collecte



La qualité du tri des emballages s'améliore considérablement avec la mise en place de l'extension des consignes de tri puisque le taux de refus de tri est passé de 15,4 % à 9,9 % en 2021.

Il n'existe pas de données nationales pour les emballages et le papier seuls. En revanche, il existe des ratios pour le flux emballages et papiers en mélange.

Ainsi, sur le Grand Nancy, un habitant trie 32,3 kg d'emballages et de papiers par an contre 42 kg au niveau national en milieu urbain dense* et 49 kg au niveau national.

Ces données confirment qu'il existe encore un gisement potentiel sur ces deux flux sur la Métropole.

*La collecte des déchets par le service public en France : Résultats 2017 - Ademe

Les cartons des professionnels

Une collecte spécifique des cartons des professionnels est organisée sur le Grand Nancy. Ceux-ci doivent être présentés soit pliés et ficelés au sol (petites quantités), soit en bacs. La collecte a lieu, après inscription, tous les jours (du lundi au samedi) sur l'hypercentre de Nancy et deux fois par semaine sur les autres secteurs. La redevance spéciale (mode de financement spécifique aux professionnels et incitatif au tri) a permis d'accroître fortement le tri de cet emballage.

En 2021, 2 398 tonnes de cartons ont été collectées auprès des professionnels du Grand Nancy, tonnage en forte hausse par rapport à 2020 (+ 24,4 %), en lien avec la fermeture de nombreuses entreprises lors du premier confinement de 2020.



Les textiles

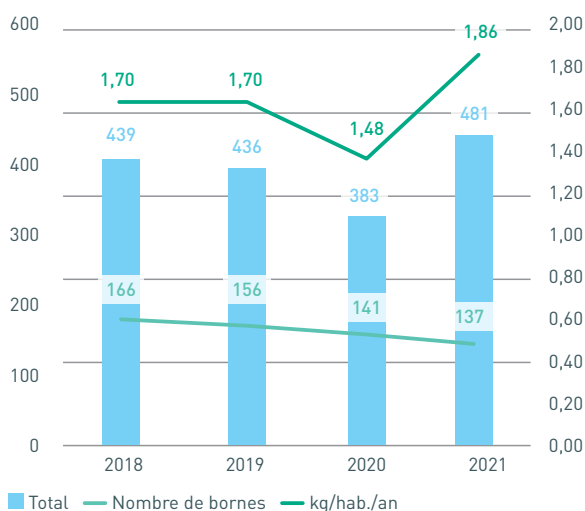
Les textiles regroupent les textiles d'habillement, les chaussures, la maroquinerie et le linge de maison (à l'exclusion des textiles sanitaires).

En 2019, les habitants du Grand Nancy jetaient 6,9 kg/hab/an de textiles dans les ordures ménagères résiduelles (MODECOM 2019), chiffre inférieur à ce qui était constaté en 2011 (11 kg/hab/an).

Depuis 2012, des bornes de récupération des textiles ont été mises en place pour permettre le réemploi et le recyclage des textiles, en partenariat avec Refashion et Ecotextiles.

Au 31 décembre 2021, 137 bornes textiles sont implantées sur le territoire. Elles ont permis de détourner du flux d'ordures ménagères 481 tonnes de textiles (+ 25,6 % / 2020) dont 97 % seront réemployés ou recyclés.

Évolution du tonnage de textiles collectés



La collecte des déchets encombrants

L'apport en déchetterie des déchets encombrants permet de les valoriser, de même que pour ceux ramassés par le service propreté du Grand Nancy.

Une collecte annuelle en porte-à-porte des déchets encombrants est organisée. Les déchets encombrants ainsi collectés sont ensuite enfouis en installation de stockage pour les déchets non dangereux car leur collecte, réalisée avec une benne à compaction, imbrique les déchets les uns dans les autres et ne permet plus ensuite de séparer les différentes matières. Ainsi, en 2021, ce sont 825 tonnes de déchets qui ont été collectés chez les habitants du Grand Nancy (+ 13,6 % par rapport à 2020).

Des bennes (pour le bois et les déchets divers) sont également disposées, à la demande des bailleurs, dans les grands ensembles collectifs afin de faciliter la gestion de ces déchets.

La Métropole du Grand Nancy souhaite revisiter le service de collecte des encombrants actuel. Le groupe d'élus référents s'est réuni en juillet 2021 pour définir le cadre de la future collecte qui a été présenté à la Conférence des Maires d'octobre. À compter de 2022, la collecte des encombrants telle qu'elle existait sera supprimée au profit d'une collecte d'encombrants sur appel afin de créer un service complémentaire aux 9 déchetteries métropolitaines.



Les résultats 2021 : la collecte en porte à porte et en apport volontaire en chiffre

Ordures ménagères 259,7 kg/hab.

—
66 987 tonnes
+ 0,63 % par rapport à 2020



Cartons des professionnels

—
2398 t
+ 24,4 % par rapport à 2020



Emballages 22,2 kg/hab.

—
5 719 tonnes
+ 23,6 % par rapport à 2020



Textile 1,86 kg/hab.

—
481 t
+ 25,6 % par rapport à 2020



Verre 24,8 kg/hab.

—
6 397 t
+ 5,6 % par rapport à 2020



Encombrants en porte à porte 3,2 kg/hab.

—
825 t
+ 13,6 % par rapport à 2020



Papier 14,6 kg/hab.

—
3 775 t
+ 1,7 % par rapport à 2020



La collecte en déchetteries

Le Grand Nancy met à disposition neuf déchetteries, sites gardiennés destinés à accueillir certains déchets des ménages qui ne doivent pas être déposés avec les déchets collectés en porte-à-porte : déchets encombrants (mobilier...), déchets de bricolage (gravats, bois...), déchets de jardin (déchets verts), déchets liquides (huile...) et déchets toxiques (piles, solvants, peinture...).

| Les 9 déchetteries | Horaires d'ouverture |
|---|---|
| Art-sur-Meurthe : route de Saulxures | Lundi au vendredi 13h à 18h30* |
| Heillecourt : Parc d'activités Est | |
| Laneuveville-devant-Nancy : rue Raoul-Cézard (RN4) | |
| Ludres : RN 57 | Samedi, dimanche et jours fériés 9h à 11h45 et 13h à 18h30* |
| Malzéville : proche rond-point de Pixérécourt | |
| Maxéville : avenue Jean Monnet (proche Zénith) | |
| Essey-lès-Nancy : route d'Agincourt (D913) | |
| Vandœuvre-lès-Nancy : rue de Crévic | 7j/7 – 9h à 11h45 et 13h à 18h30* |
| Nancy : boulevard Jean-Moulin | 7j/7 – 7h30 à 18h30* |

*Fermeture à 17 h 30 du 1^{er} novembre au 1^{er} mars

Dispositif d'accès en déchetterie

Fonctionnement

L'accès aux déchetteries se fait au moyen d'une carte. Celle-ci doit être présentée devant le lecteur situé à l'entrée de la déchetterie pour ouvrir la barrière. Elle est gratuite pour les ménages Grand Nancéiens.

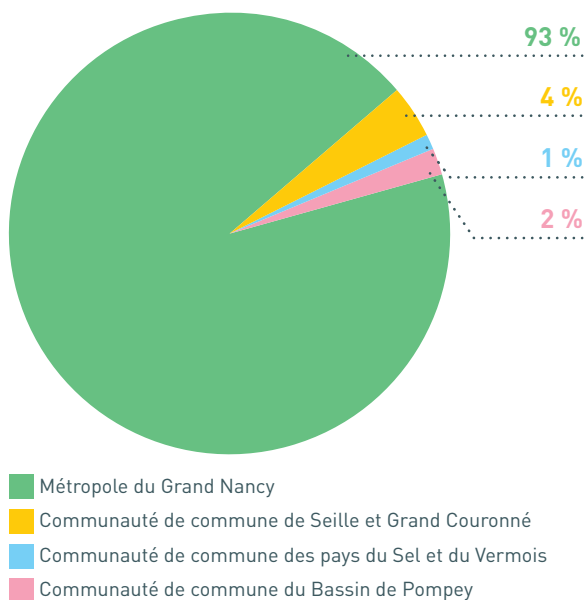
Grâce à ce système, les professionnels peuvent disposer d'une carte spécifique leur donnant accès à 3 déchetteries (Nancy, Ludres et Maxéville) du lundi au vendredi aux horaires habituels d'ouverture. Leurs dépôts leur sont ensuite facturés en fonction du type et de la quantité de déchets déposés.

Enfin, les Communautés de communes de Seille et Grand Couronné et des Pays du Sel et du Vermois participent au financement du service des déchetteries du Grand Nancy permettant ainsi aux habitants de certaines communes de disposer d'une carte d'accès aux déchetteries du Grand Nancy. De septembre 2020 à juin 2021, durant les travaux de la rénovation de leur déchetterie, les habitants de certaines communes de la Communauté de communes du Bassin de Pompey ont également eu accès aux déchetteries du Grand Nancy.

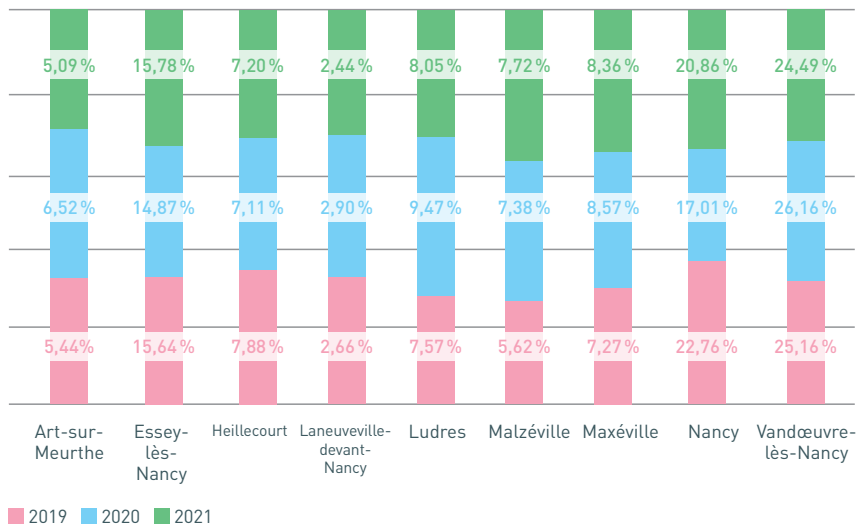
Bilan de l'année 2021

En 2021, 403 123 entrées ont été comptabilisées sur les 9 déchetteries du Grand Nancy, tout type d'usagers confondus soit une hausse de 44,06 % par rapport à 2020.

La répartition des entrées par collectivité est la suivante :



La répartition des entrées par déchetterie est la suivante :



La gestion des accès en déchetterie a permis de mettre en évidence que 3 déchetteries concentrent plus de 60 % des passages : Vandœuvre-lès-Nancy (24,5 %), Nancy (20,9 %) et Essey-lès-Nancy (15,8 %).

Déchets acceptés en déchetterie

Les déchets non dangereux

Les déchets autorisés sur les déchetteries sont les suivants :

- ▶ Gravats
- ▶ Ferrailles
- ▶ Bois
- ▶ Végétaux
- ▶ Cartons
- ▶ Encombrants
- ▶ Bouchons
- ▶ Polystyrène
- ▶ Bâches et films plastique
- ▶ Pneus (sans jantes)
- ▶ Huiles de friture (déchetteries de Nancy, Vandœuvre, Essey, Heillecourt, Ludres et Malzéville)
- ▶ Huiles minérales
- ▶ Huisseries (Nancy, Ludres et Maxéville)
- ▶ Plâtre (Nancy et Maxéville)

Les déchets toxiques

Il existe une catégorie de déchets qui, du fait qu'ils sont produits ou détenus en petite quantité, passent relativement inaperçus mais représentent un danger pour l'environnement. Il s'agit notamment des produits suivants : emballages et bidons souillés, produits de jardinage et d'entretien, restes de peinture, solvants, vernis, piles, accumulateurs... Dans la pratique, ils sont souvent mal éliminés, en mélange avec les ordures ménagères, rejetés à l'égout ou brûlés à l'air libre.



Pour l'éviter et recueillir ces déchets et de les soumettre à un traitement spécifique, le Grand Nancy a mis en place :

► **Une collecte de piles**

Les piles sont collectées sur l'ensemble des déchetteries de la Métropole. Elles sont ensuite traitées dans des structures spécialisées. En 2021, 13 tonnes de piles ont été collectées.

► **Une collecte des déchets dangereux des ménages**

Ce dispositif est ouvert sur 7 déchetteries (Nancy, Vandœuvre, Essey, Heillecourt, Ludres, Maxéville et Malzéville) qui sont équipées de lieux de stockage sécurisés pour recevoir les déchets dangereux des ménages. Depuis 2015, le Grand Nancy a signé une convention avec EcoDDS, seul éco organisme en charge des déchets dangereux des ménages, qui prend à sa charge la collecte et le traitement des déchets dangereux des particuliers. Aussi en 2021, 216,8 tonnes ont été collectées et traitées gratuitement par EcoDDS. 81,5 tonnes non prises en compte par EcoDDS (déchets dangereux des professionnels notamment) ont été collectées par l'entreprise Chimirec.

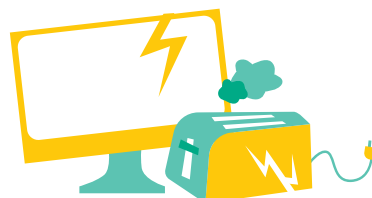
Les déchets d'équipements électriques et électroniques

Le Grand Nancy a mis progressivement en place, dès 2001, une collecte des DEEE sur ses déchetteries.

Une convention est établie avec OCAD3E et Écosystem, respectivement organisme coordinateur et éco-organisme, pour la prise en charge de la collecte et de la valorisation de ces déchets collectés en déchetterie. À cette prise en charge s'ajoute une subvention au titre des frais d'accueil de ces déchets sur les déchetteries.

Les DEEE sont triés selon cinq catégories :

- le gros électroménager froid (GEMF) ;
- le gros électroménager hors froid (GEMHF) ;
- les écrans ;
- les petits appareils en mélange (PAM) ;
- les lampes à décharge.



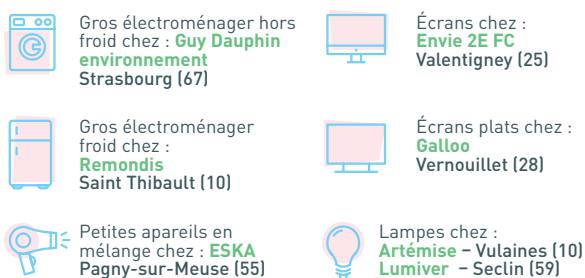
En 2021, 1 574 tonnes de DEEE, soit 6 kg/an/habitant, ont été collectés sur le Grand Nancy ce qui représente une hausse de 19 % par rapport à 2020. Cette collecte a permis de collecter 326 621 appareils électriques et électroniques ainsi que 64 187 lampes en 2021.

| | 2019 | 2020 | 2021 | % sur total 2021 | Évolution 2021/2020 |
|--------------|----------------|----------------|--------------|------------------|---------------------|
| GEM HF | 396,5 | 456,2 | 511,2 | + 12,06 % | 9 676 |
| GEM F | 228,3 | 258 | 304,8 | + 18,14 % | 5 763 |
| Écrans | 132,8 | 118,8 | 139,6 | + 17,51 % | 10 153 |
| PAM | 457,2 | 485,4 | 612,5 | + 26,18 % | 326 621 |
| Lampes | 3,8 | 4,1 | 5,8 | + 41,46 % | 64 187 |
| TOTAL | 1 218,6 | 1 322,6 | 1 574 | + 19,01 % | 417 030 |

Ces DEEE ménagers sont ensuite acheminés vers des sites de traitement pour y être valorisés. Les résultats de cette valorisation sont les suivants :



Les DEEE collectés par Ecosystèmes sont acheminés vers les sociétés suivantes :



Les DEEE particuliers

Les tubes fluorescents dits « néons », lampes basse consommation et autres lampes à décharge ont depuis le 15 novembre 2006 leur propre filière de recyclage, orchestrée par Ecosytem, éco-organisme agréé par les pouvoirs publics. Plusieurs solutions de collecte sont désormais à la disposition des détenteurs de lampes usagées afin de les faire éliminer dans des conditions conformes à la réglementation.

Les lampes usagées sont considérées comme des déchets spéciaux qui nécessitent d'être collectés séparément des déchets banals, à cause de la présence d'une infime quantité de mercure et de poudres fluorescentes. Ce sont également des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ménagers.

Les déchetteries de Nancy, Vandœuvre, Essey, Heillecourt, Ludres, Maxéville et Malzéville sont équipées de conteneurs. Les lampes sont ensuite recyclées par Recylum. Le tonnage collecté en 2021 s'élève à 5,8 tonnes.

En 2021, le Grand Nancy a conventionné avec Ecosystem pour mettre en place une collecte gratuite des petits appareils extincteurs sur les déchetteries. Les petits appareils extincteurs sont tous les appareils sous pression à fonction extinctrice de charge nominale inférieure ou égale à 2 L ou 2 kg : appareil à poudre, mousse et eau, appareils fixes ou portatifs.

Les meubles

Depuis mai 2013, une éco-participation a été mise en place au niveau national et vient s'ajouter au coût d'achat de tout équipement d'ameublement. Par le biais d'une convention établie entre le Grand Nancy et Eco Mobilier, une collecte spécifique des déchets d'équipement d'ameublement se met progressivement en place dans les déchetteries. Ainsi, après Nancy et Vandœuvre en 2014, Essey en 2015, Maxéville en 2016, les déchetteries de Ludres, Art-sur-Meurthe et Malzéville ont été équipées en 2017 d'une benne permettant de recueillir séparément ces équipements qui sont ensuite collectés et valorisés aux frais d'Éco Mobilier.

5 878 tonnes ont ainsi été collectées en 2021 ce qui représente une hausse de + 42,8 % par rapport à 2020.

Les bouchons plastiques

La Métropole du Grand Nancy soutient depuis 2004 le projet de l'association « Les bouchons de l'espoir » en vue de collecter les bouchons plastiques. La convention a été renouvelée en 2021. 22 tonnes de bouchons plastiques ont été collectées sur les déchetteries.

Les films plastiques et polystyrène

Depuis 2011, le Grand Nancy collecte séparativement sur les déchetteries de Nancy, Ludres et Maxéville les films plastiques ainsi que le polystyrène. En 2021, 686 m³ de films plastiques ont été collectés ainsi que 3 566 m³ de polystyrène.

Le plâtre et les huisseries

Depuis le 1er avril 2020, date de démarrage du nouveau marché de gestion des déchetteries, le Grand Nancy collecte séparativement sur les déchetteries de Nancy, Ludres et Maxéville les huisseries et sur les déchetteries de Nancy et Maxéville le plâtre. Ainsi, en 2021, 110 tonnes de plâtre et 38 tonnes d'huisseries ont été collectées.

Déchets refusés en déchetterie

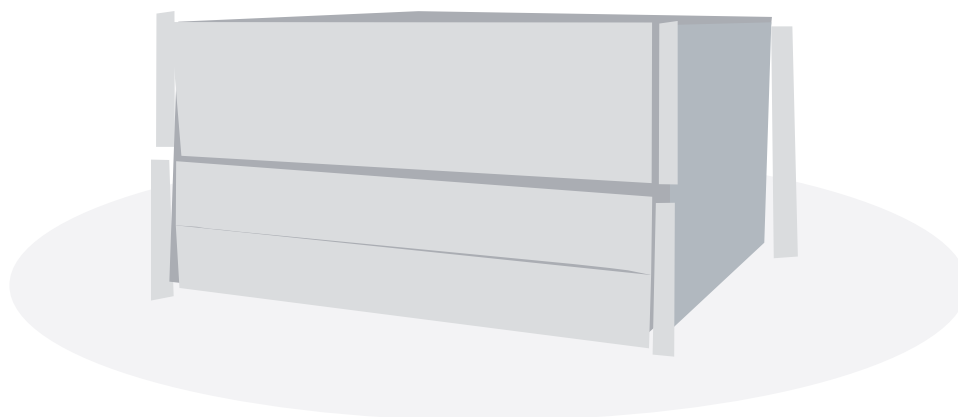
Sur les déchetteries, le Grand Nancy n'accepte pas les déchets suivants :

- ▶ Ordures ménagères
- ▶ Pneus jantés
- ▶ Bouteilles de gaz
- ▶ Déchets d'amiante liée
- ▶ Déchets radioactifs

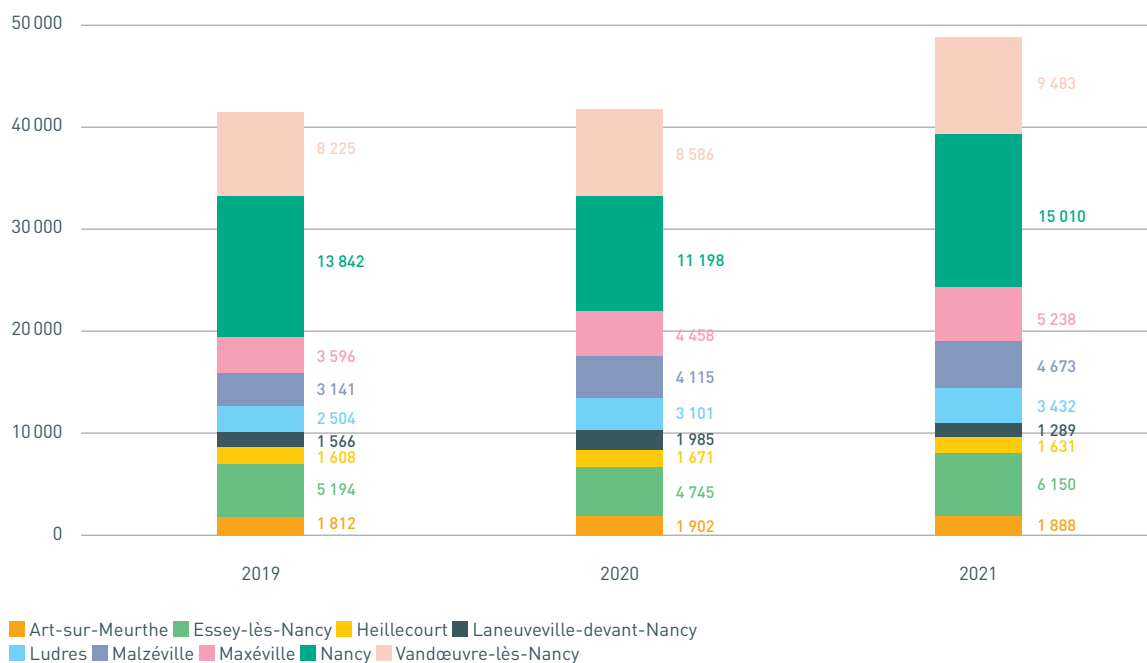
Résultats 2021 : la collecte en déchetteries en chiffres

| | 2019 | 2020 | 2021 | % sur total 2021 | Évolution 2021/2020 |
|----------------------------|---------------|---------------|---------------|------------------|---------------------|
| Gravats | 9 487 | 9 309 | 11 273 | 23,02 % | + 21,1 % |
| Divers | 13 815 | 14 730 | 15 252 | 31,15 % | + 3,5 % |
| Cartons | 829 | 837 | 1 090 | 2,23 % | + 30,2 % |
| Végétaux | 5 633 | 4 879 | 6 553 | 13,38 % | + 34,3 % |
| Bois | 5 503 | 4 887 | 5 093 | 10,40 % | + 4,2 % |
| Ferrailles | 1 164 | 1 326 | 1 507 | 3,08 % | + 13,6 % |
| Plâtre* | - | 26 | 110 | 0,23 % | + 324,7 % |
| Huisseries* | - | 26 | 38 | 0,08 % | + 49,5 % |
| DEEE | 1 215 | 1 318 | 1 568 | 3,20 % | + 19 % |
| Déchets diffus spécifiques | 170 | 215 | 298 | 0,61 % | + 38,7 % |
| Meubles | 3 547 | 4 117 | 5 878 | 12,01 % | + 42,8 % |
| Huiles alimentaires | 9 | 6 | 12 | 0,02 % | + 103,5 % |
| Lampes/néons | 4 | 5 | 5 | 0,01 % | - |
| Piles | 10 | 8 | 13 | 0,03 % | + 56,6 % |
| Bouchons | 18 | 9 | 22 | 0,05 % | + 149,1 % |
| Pneus | 94 | 80 | 136 | 0,28 % | + 69,6 % |
| Huiles minérales | 40 | 31 | 46 | 0,09 % | + 48,3 % |
| Batteries | 23 | 21 | 17 | 0,03 % | - 21,4 % |
| Polystyrène | - | 34 | 43 | 0,09 % | + 25,9 % |
| Films plastiques | - | 7 | 6 | 0,01 % | - 16,7 % |
| Total | 41 561 | 41 871 | 48 960 | 100 % | + 16,9 % |

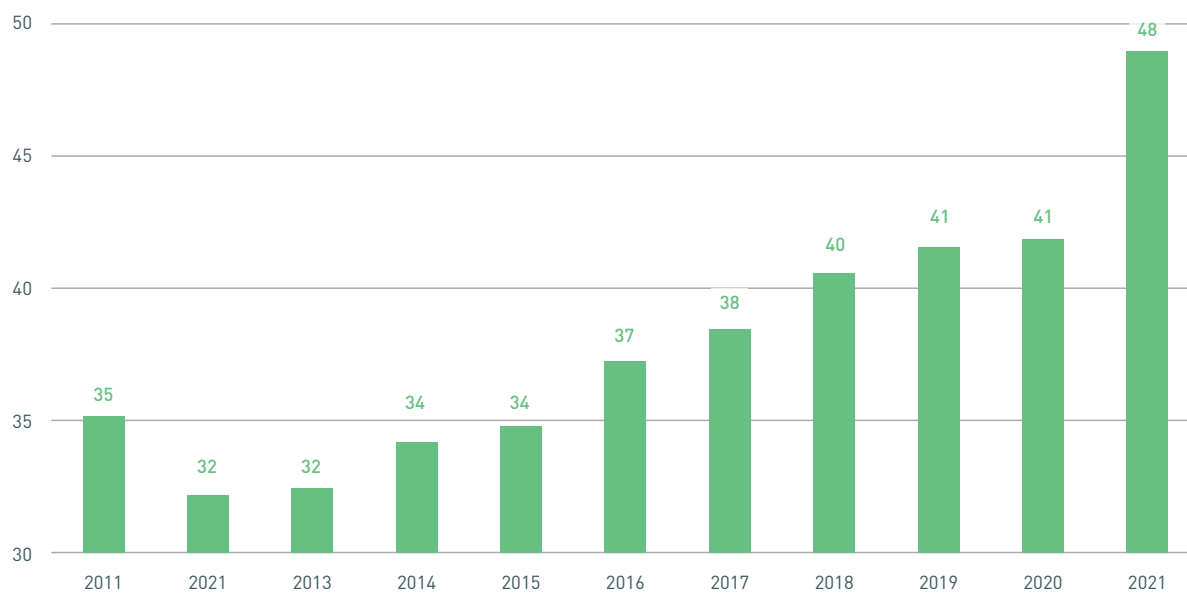
*Nouvelles filières mises en place au 1er avril 2020 avec le démarrage du nouveau marché de gestion des déchetteries



Évolution des principaux tonnages collectés par déchetterie



Évolution des tonnages collectés en déchetteries depuis 10 ans

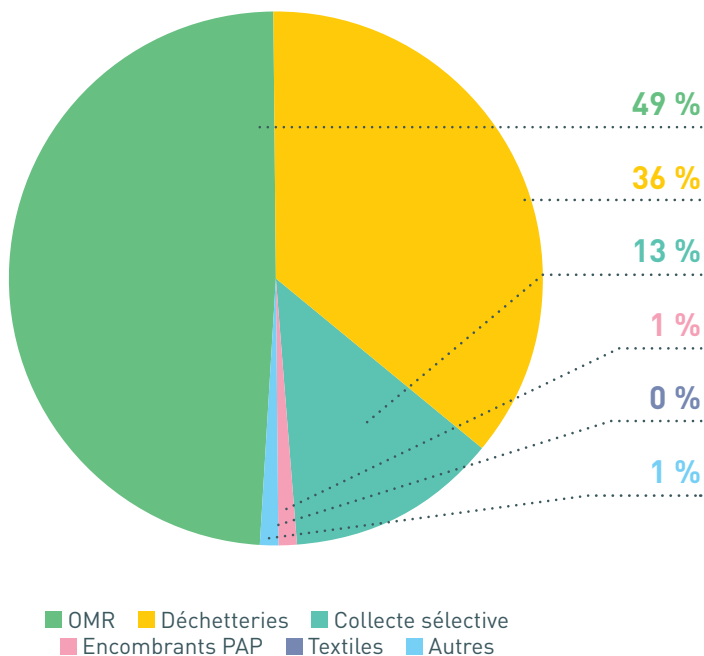


Bilan des tonnages collectés en 2021

| | 2019 | 2020 | 2021 | Évolution 2021-2020 | Évolution 2021-2019 |
|------------------------------|----------------|----------------|----------------|---------------------|---------------------|
| Ordures ménagères | 68 958 | 66 570 | 66 987 | + 0,63 % | - 2,86 % |
| Collecte sélective | 17 034 | 16 299 | 18 288 | + 12,21 % | + 7,27 % |
| Encombrants en porte à porte | 754 | 726 | 825 | + 13,61 % | + 9,43 % |
| Déchetteries | 41 561 | 41 871 | 48 960 | + 16,93 % | + 17,80 % |
| Textiles | 436 | 383 | 481 | + 25,59 % | + 10,32 % |
| Autres déchets* | 1 483 | 1 525 | 1 541 | + 1,02 % | + 1,02 % |
| TOTAL | 130 226 | 127 374 | 137 081 | + 7,62 % | + 5,26 % |

*Les autres déchets sont constitués des déchets apportés par certains apporteurs autorisés par le Grand Nancy directement sur Ludres 2 ou les déchets provenant des ordres de service

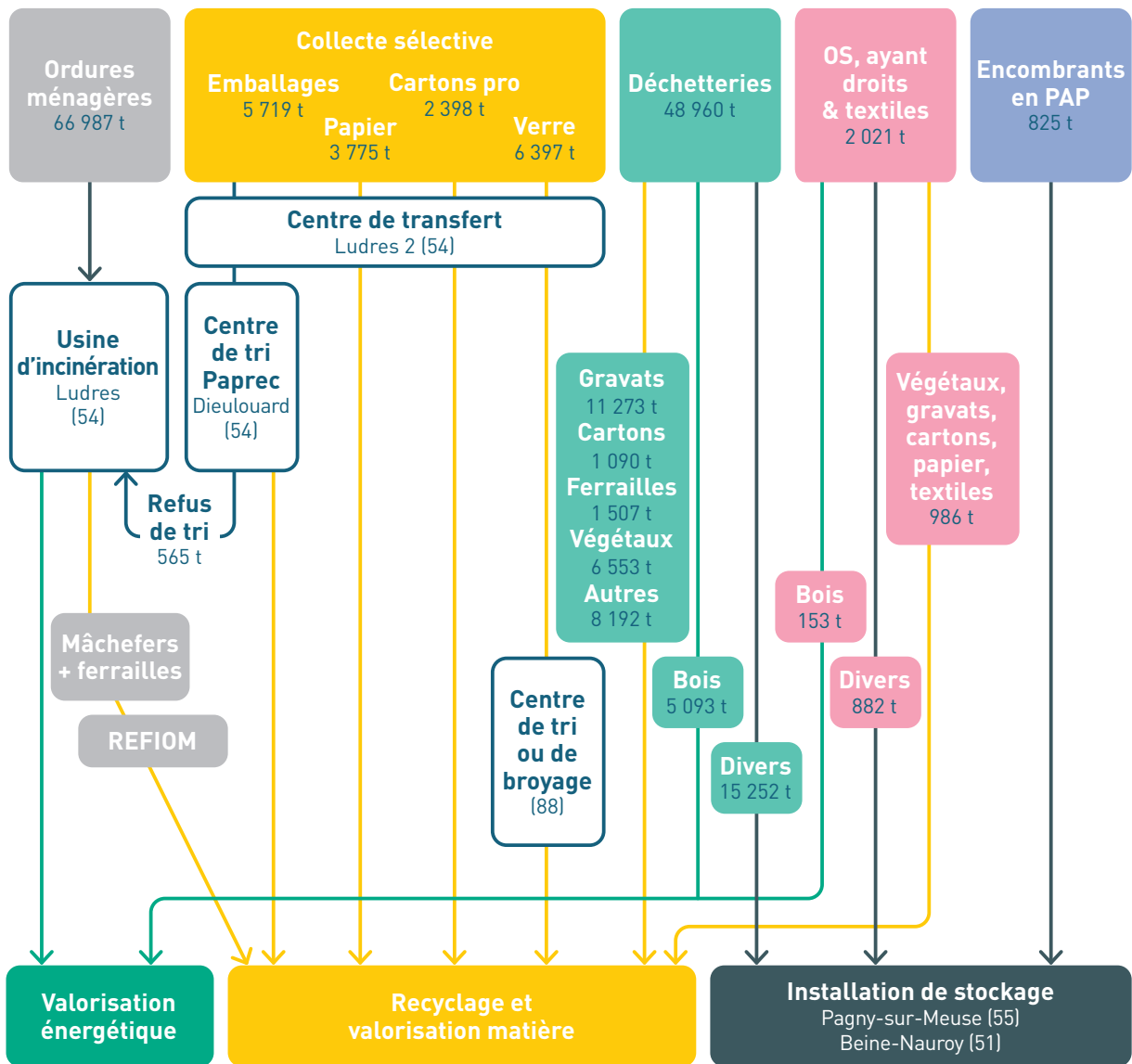
Part de chaque flux dans le total des déchets collectés



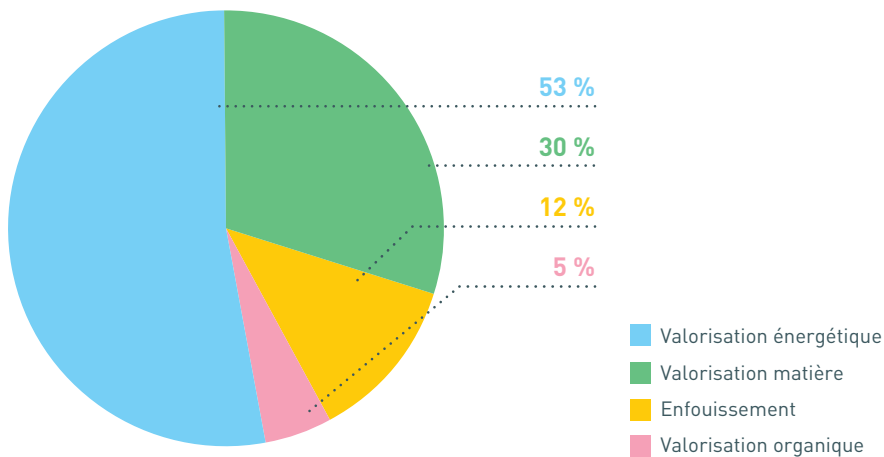
LE TRAITEMENT DES DÉCHETS



La valorisation des déchets du Grand Nancy en bref



La valorisation des déchets collectés sur le Grand Nancy se répartit ainsi :





Valorisation matière

La valorisation matière est un mode de traitement des déchets permettant leur réemploi, réutilisation ou recyclage.

Le tri

Les emballages collectés en mélange dans les écosacs ou écobacs (emballages plastiques et métalliques, cartons, briques alimentaires) sont acheminés vers un centre de tri pour y être triés afin de séparer les différents matériaux avant envoi chez les recycleurs. Depuis le 1^{er} avril 2020, les emballages sont acheminés vers le centre de tri Paprec à Dieulouard (54).

Le verre collecté est envoyé sur le centre de tri et de broyage Sibelco Green Solution situé à Saint-Menge dans les Vosges (88), afin d'éliminer les indésirables (métal, porcelaine...), avant envoi à l'usine de recyclage OI Manufacturing situé à Gironcourt-sur-Vraine (88) où il sera recyclé.

Depuis le 1^{er} avril 2020, une partie du tonnage de papier collecté, après un transit sur l'usine de Ludres 2 (54), est acheminé directement chez le papetier Norske Skog à Golbey (88) afin d'y être recyclé. Néanmoins, la qualité du papier amène parfois le centre de transit de Ludres 2 à diriger le papier vers le centre de tri Triest (88) afin de le débarrasser de ses indésirables avant envoi sur l'usine Norske Skog.

Enfin, le carton issu des activités professionnelles collecté transite sur Ludres 2 où il fait l'objet d'un contrôle sommaire avant envoi chez Citraval, entreprise basée à Chavelot (88).

Le recyclage

Les emballages et le verre

Depuis 1994, le Grand Nancy a passé des contrats successifs avec Citeo, éco organisme agréé par l'Etat chargé de percevoir une taxe auprès des industriels pour chaque emballage produit et d'aider ainsi les collectivités locales sur les opérations de collecte sélective et de tri.

L'aide de Citeo se compose principalement d'un soutien à chaque tonne triée et d'une aide à la communication, à laquelle s'ajoute la vente des matériaux à des sociétés assurant leur recyclage (avec un prix plancher de vente garanti).

Par délibération du 15 décembre 2017, le Grand Nancy a signé un nouveau contrat avec Citeo (Contrat Barème F) pour une durée de 5 ans et a désigné des repreneurs pour une durée de 3 ans renouvelable 1 fois pour 2 ans. Les matières recyclées et les repreneurs sont les suivants :

| Flux de déchets | Prestataires | Echéance |
|--|--------------|------------|
| Plastiques, aluminium et petits aluminiums souples | Suez | 31/12/2022 |
| Flux développement* | Citeo | 31/12/2022 |
| Briques alimentaires | Revipac | 31/12/2022 |
| Cartonnettes, cartons de déchetteries et acier | Paprec | 31/12/2022 |
| Verre | OI France | 31/12/2022 |

*le flux développement est constitué des plastiques foncés, des pots et des barquettes.

En 2021, les usines privilégiées par les recycleurs pour ces différents matériaux sont les suivantes :

- ▶ plastiques : France Plastique Recyclage à Limay (78), Wellman à Verdun (55), Regene Atlantique à Bayonne (64), MPB à Chalon sur Saône (71), Machaon à Chalon en Champagne (51), Masotina (Italie) ;
- ▶ briques alimentaires : Lucart Group à Laval-sur-Vologne (88) ;
- ▶ cartonnettes : Blue Paper à Strasbourg (67), Saica Paper France (71) ;
- ▶ cartons de déchetteries : Blue Paper à Strasbourg (67), Saica Paper France (71) ;
- ▶ acier : Arcelor Mittal Belval & Differdang (Luxembourg) ;
- ▶ aluminium : Next Métal à Isigny-le-Buat (50) et HKS (Belgique) ;
- ▶ petits aluminiums souples : Alunova (Allemagne) ;
- ▶ verre : OI France à Gironcourt-sur-Vraine (88).

Le papier

Comme indiqué au-dessus, depuis le 1^{er} avril 2020, l'intégralité du tonnage de papier collecté est acheminé chez le papetier Norske Skog à Golbey (88) afin d'y être recyclé.

Le carton des professionnels

Les cartons issus de la collecte des professionnels sont acheminés chez DS Smith à Kaysersberg (68) et chez Blue Paper à Strasbourg (67).

La ferraille issue des déchetteries

La ferraille collectée en déchetterie est amenée à Toul (54) chez Ecore services, Groupe GDE.



Le recyclage en chiffres

Le tableau ci-dessous présente les tonnages de déchets recyclés issus de la collecte sélective ainsi que des déchetteries :

| | 2019 | 2020 | 2021 | Évolution 2021-2020 |
|----------------------------------|---------------|---------------|---------------|------------------------|
| Plastiques : | 788 | 796 | 1 008 | + 26,63 % |
| • PET Clair | 450 | 384 | 427 | + 11,39 % |
| • PET Foncé | 181 | 138 | 0 | - |
| • PEHD | 157 | 175 | 0 | - |
| • Mix PEHD-PP | - | 45 | 302 | + 567,87 % |
| • Films plastique | - | 54 | 86 | + 59,26 % |
| • Flux développement | - | - | 193 | - |
| Briques alimentaires | 152 | 214 | 95 | - 55,56 % |
| Cartons : | 5 168 | 4 699 | 5 769 | |
| • Issus de la collecte sélective | 2 040 | 2 036 | 2 361 | + 22,77 % |
| • Issus des déchetteries | 829 | 793 | 1 077 | |
| • Issus des professionnels | 2 299 | 1 870 | 2 331 | |
| Acier | 342 | 277 | 276 | - 0,22 % |
| Aluminium | 44 | 59 | 39 | - 34,04 % |
| Ferraille des déchetteries | 1 218 | 1 421 | 1 551 | + 12,22 % |
| Verre | 6 162 | 6 142 | 6 216 | + 1,20 % |
| Papier | 4 124 | 2 617 | 2 814 | + 7,53 % |
| Papier issu du centre de tri | - | 310 | 837 | + 170 % |
| TOTAL | 17 998 | 16 535 | 18 605 | + 12,52 % |

En 2021, 96 % des matériaux issus de la collecte sélective (emballages, verre, papier et cartons) du Grand Nancy ont été recyclés en France et 4 % en Europe.

Valorisation organique : le compostage

Le traitement des déchets verts issus des déchetteries fait l'objet d'un traitement par compostage sur une plate-forme à Ludres (54) depuis juin 2013.

Ce compostage permet, à partir des 6 553 tonnes de végétaux collectés sur l'ensemble des 9 déchetteries du Grand Nancy, d'assurer la production d'environ 2 950* tonnes de compost ; ce compost a été mis à disposition des habitants du Grand Nancy lors de distributions dans chacune des 20 communes.

*1 tonne de déchets verts collectée en déchetterie permet de produire environ 450 kg de compost.

Les restitutions de compost

Chaque année, les habitants sont fidèles au rendez-vous des restitutions de compost issu des déchets verts qu'ils ont déposés en déchetterie où conseils et informations leur sont dispensés grâce à la présence d'agents métropolitains et de personnel de la société Véolia. Transformés sur la plateforme de Betaigne Environnement à Ludres, le compost est distribué dans chaque commune à raison de deux campagnes de 20 jours par an.

Valorisation énergétique

L'unité de valorisation énergétique des déchets ménagers du Grand Nancy dispose d'une capacité d'incinération de 120 000 tonnes par an. Cette usine est gérée sous forme de Délégation de Service Public par la société Val'ERgie (filiale de Veolia) depuis le 1^{er} juillet 2016 pour une durée de 10 ans.

L'usine, située à Ludres, reçoit les déchets ménagers du Grand Nancy et d'autres collectivités ainsi que des déchets hospitaliers (l'usine est agréée pour recevoir ce type de déchets jusqu'à 5 500 tonnes/an). Des déchets industriels banals peuvent être traités en cas de disponibilités des fours.

| | 2019 | 2020 | 2021 | Évolution 2021-2020 |
|---|----------------|----------------|----------------|------------------------|
| O.M. Grand Nancy | 70 264 | 67 954 | 68 512 | + 0,8 % |
| O.M. hors Grand Nancy | 26 823 | 26 685 | 30 775 | + 15,3 % |
| Déchets hospitaliers | 4 549 | 5 091 | 4 869 | - 4,4 % |
| Déchets Industriels Banals (DIB) | 6 700 | 7 000 | 5 775 | - 17,5 % |
| Déchets interruptibles / Autres déchets ménagers | - | - | - | - |
| Total reçu | 108 336 | 106 730 | 109 931 | + 3 % |

Le concessionnaire est tenu de traiter en priorité les déchets en provenance du Grand Nancy. Compte tenu de la disponibilité résiduelle des fours existants (appelée « vide de four »), il est autorisé à traiter sur site, en complément, les déchets ménagers de collectivités voisines.

Des DIB peuvent également être acceptés pour optimiser si besoin le fonctionnement des installations et garantir une valorisation maximale d'énergie, notamment à destination du réseau de chaleur de Vandœuvre.

Les quantités reçues ont été traitées de la façon suivante :

| | 2019 | 2020 | 2021 | Évolution 2021-2020 |
|---------------------------|---------|---------|---------|------------------------|
| Incinéré à Ludres* | 108 734 | 105 782 | 111 189 | + 5,1 % |
| Incinéré sur autre site** | 44 | 41 | 40 | - 2,4 % |
| Mis en ISDND*** | 0 | 310 | 593 | + 91,3 % |
| Mis en balles **** | 1 529 | 2 548 | 1 396 | - 45,2 % |

*Tonnage reçu corrigé des variations de stocks

**Correspond aux déchets hospitaliers détournés

***Installation de stockage des déchets non dangereux

****Concerne uniquement les mois de septembre

En 2021, les deux lignes de traitement 1 et 2 ont été arrêtées respectivement durant 3 semaines en septembre et 2 semaines en juin pour les opérations de maintenance annuelle, dont une semaine commune S37.

Le concessionnaire Val'ERgie s'est engagé à traiter la totalité des déchets produits par le Grand Nancy sur le site de Ludres. Ainsi, depuis le 1^{er} juillet 2016, les déchets de la Métropole réceptionnés pendant les périodes d'arrêts techniques programmés sont stockés sous forme de balles et incinérés ultérieurement au fil de l'eau en fonction des disponibilités des fours.

L'augmentation du tonnage incinéré en 2021 est liée principalement au traitement des OM hors Grand Nancy (+ 15,3 % par rapport à 2020) et ce malgré la diminution des déchets hospitaliers (- 4,4 % par rapport à 2020) et des DIB (- 17,5 % par rapport à 2020). La diminution des tonnages mis en balles (- 45,2 % par rapport à 2020) est liée à l'arrêt technique de l'usine d'une durée plus courte.



Fonctionnement de l'usine et de la production d'énergie

L'effectif de l'usine est de 32 personnes au 31 décembre 2021. Sa conduite est assurée 24 h/24 et 365 j/an. L'usine de Ludres est quadri-certifiée ISO 14001, ISO 9001, ISO 50001 et OHSAS 18001. La valorisation thermique des déchets permet de produire 19 t/h de vapeur haute pression (40 bars) servant à la production d'électricité par l'intermédiaire d'un groupe turboalternateur d'une puissance de 5,8 MW, le reste de la chaleur étant utilisée, via un réseau de 7 km de long, par le réseau de chaleur de Vandœuvre et le réseau du quartier Blandan/Médreville à Nancy.

La production d'électricité de l'usine a augmenté en 2021 par rapport à 2020 (+ 25,3 %). En effet, la disponibilité du groupe turbo alternateur a été plus élevée en 2021 (92,9 %) par rapport à l'année précédente en raison d'une défaillance en 2020 au niveau du rotor de l'alternateur nécessitant 3 mois d'arrêt de la production d'électricité. Par ailleurs, en raison des conditions climatiques favorables, la vente de chaleur au réseau de Vandœuvre a atteint un niveau record à 135 225 MWh (+ 10,9 % par rapport à 2020). La performance énergétique détermine le taux de TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) appliqué sur le site. Cumulé à d'autres critères environnementaux (valeur d'émissions de NOx < 80 mg/Nm3 et certification ISO 14 001), il permet au Grand Nancy de bénéficier d'une TGAP réduite.

| | 2019 | 2020 | 2021 | Évolution 2021-2020 |
|-----------------------------|---------|---------|---------|------------------------|
| Heures de fonctionnement | 15 961 | 15 955 | 16 451 | + 3,1 % |
| Tonnage incinéré/heure/four | 6,81 | 6,63 | 6,76 | + 2 % |
| Vapeur produite (t vapeur) | 312 672 | 303 195 | 312 271 | + 3 % |
| Electricité produite (MWh) | 39 106 | 28 539 | 35 754 | + 25,3 % |
| Electricité vendue (MWh) | 27 682 | 20 489 | 25 407 | + 24 % |
| Chaleur vendue (MWh) | 124 856 | 121 928 | 135 225 | + 10,9 % |

Sous-produits de l'incinération

L'incinération des déchets engendre deux sous-produits :

► Les mâchefers

| | 2019 | 2020 | 2021 | Évolution 2021/2020 |
|---|---------|---------|---------|------------------------|
| Tonnage incinéré (rappel) | 108 734 | 105 782 | 111 146 | + 5,1 % |
| Production mâchefers bruts | | | | |
| En t | 23 539 | 22 858 | 24 089 | + 5,4 % |
| En t/t OM | 0,22 | 0,22 | 0,22 | - |
| Valorisation (en t) | | | | |
| Ferrailles sortie Ludres | 82 | 87 | 101 | + 15,9 % |
| Ferrailles extraites sur la plateforme de traitement des mâchefers | 1 706 | 1 602 | 2 196 | + 37,1 % |
| Non ferreux plateforme mâchefers | 273 | 274 | 281 | + 2,6 % |
| Valorisation mâchefers (en t) | | | | |
| Valorisation en Travaux Publics (y compris la valorisation des éventuels stocks constitués lors des années précédentes) | 6 281 | 20 600 | 23 507 | + 14,1 % |
| Mise en ISDND | 0 | 0 | 0 | - |

Les mâchefers, dont le tonnage représente environ 22 % du tonnage OM. incinéré, sont transportés vers un centre agréé où ils sont déferrailés (ferreux et non ferreux), criblés, stockés pour être utilisés en sous-couches routières. La réalisation de ce traitement des mâchefers est confiée au groupement d'entreprises TTM/Lingenheld.

L'ensemble des mâchefers produits depuis juillet 2012 (date d'application d'une nouvelle réglementation) est valorisable.

Les mâchefers sont stockés sur des plateformes autorisées, gérées par le groupement d'entreprises TTM/Lingenheld qui assure également leur valorisation lorsque des opportunités (chantiers routiers...) se présentent. En raison de ce phénomène de stockage/déstockage, les quantités valorisées peuvent être supérieures à celles produites pour une année donnée.

► Les Réfiom (Résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères)

| | 2019 | 2020 | 2021 | Évolution 2021/2020 |
|---------------------------|---------|---------|---------|------------------------|
| Tonnage incinéré (rappel) | 108 734 | 105 782 | 111 189 | + 5,1 % |
| Production Réfiom | | | | |
| En tonne | 2 957 | 2 758 | 3 046 | + 10,4 % |
| En t/t OM | 2,72 % | 2,61 % | 2,7 % | + 3,4 % |

Les Réfiom, qui concentrent la majeure partie de la pollution contenue dans les déchets, représentent environ 3 % du tonnage d'OM incinéré. Les Réfiom sont constitués de deux types de déchets : les cendres récupérées sous les électro-filtres et les chaudières, et les cendres récupérées sous les filtres à manches. Ces dernières contiennent des résidus des réactifs de traitement des fumées, on les appelle les Produits sodiques résiduels (PSR).

Les Réfiom sont envoyés à Rosières-aux-Salines, chez Resolest. Les PSR y sont recyclés sous forme d'une saumure réutilisée en soudeuse. Cette saumure remplace ainsi une partie des matières premières nécessaires à la fabrication du carbonate de sodium principalement utilisé pour l'industrie verrière. Les cendres sont quant à elles réutilisées pour filtrer les PSR et sont ensuite envoyées en installation de stockage.

Enfouissement

En 2021, les déchets issus de la collecte des encombrants en porte-à-porte et des bennes « divers » de déchetteries ont été acheminés vers l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de Beine-Nauroy (51) en raison de problèmes techniques sur les installations locales (Lesmenils et Pagny sur Meuse). Ces déchets sont collectés par une benne à compaction qui imbrique les déchets les uns dans les autres ne permettant pas ensuite la séparation des différentes matières et donc leur valorisation.

| | 2019 | 2020 | 2021 | Évolution 2021/2020 |
|-------------------------------------|--------|--------|--------|------------------------|
| Tonnages enfouis | 15 993 | 16 337 | 16 959 | + 3,8 % |
| Indicateur (base 100 en 2010) | 113,83 | 116,28 | 120,70 | - |

(Tonnage 2010 : 14 050 tonnes)



LA COMMUNICATION



Afin de sensibiliser et d'informer les usagers, la Métropole met en œuvre différentes actions : édition de documents, campagnes thématiques (campagnes sur les papiers et les emballages, sur la gestion des déchets verts de jardin et plus généralement sur la réduction des déchets lors de la semaine européenne dédiée à ce thème), mobilisation de relais... La Métropole multiplie également les actions de proximité pour favoriser la rencontre et les échanges avec les habitants.

La Maison de l'Habitat et du Développement Durable

La Maison de l'Habitat et du Développement Durable est située sur l'esplanade Philippe Seguin à Nancy. En tant que service de proximité, elle assure un rôle essentiel en matière de communication avec 4 059 contacts physiques (+ 5,6 %/2020) et 11 335 contacts téléphoniques (- 7,9 %/2020) sur la thématique « déchets ».

La Maison de l'Habitat et du Développement Durable :

- ▶ informe sur les modalités de prévention, de tri et de collecte des déchets (comment limiter sa production de déchets, pourquoi et comment trier...), sur les encombrants (accès des déchetteries, collecte en porte à porte) et le compostage (fabrication de compost, acquisition d'un composteur...);
- ▶ assure la distribution d'écosacs pour les nouveaux habitants, ainsi que pour les habitants absents lors de la collecte en porte à porte;
- ▶ propose de la documentation sur la prévention et le tri des déchets, des animations et des expositions pédagogiques.



Les ambassadeurs de la prévention et du tri

Les Ambassadeurs de la Prévention et du tri assurent la communication de terrain sur le tri, le recyclage et la prévention des déchets.

Les actions de sensibilisation des Ambassadeurs de la Prévention et du Tri en chiffres en 2021 :

- ▶ 4 031 personnes sensibilisées lors d'information en porte à porte
- ▶ 183 personnes sensibilisées dans les collèges lycées et associations
- ▶ 42 animations scolaires réalisées, soit 1 043 élèves sensibilisés
- ▶ 25 participations à des manifestations ou animations d'ateliers prévention produits ménagers ou cosmétiques.

Les manifestations publiques représentent également une part importante de la mission des ambassadeurs : outre les différentes manifestations sportives et éco-citoyennes pour lesquels le Grand Nancy est très souvent sollicité, les ambassadeurs participent aux manifestations communales ou associatives (Salon des Brasseurs, Pépinière en vert, Fête de l'Énergie), auxquelles s'ajoutent les manifestations spécifiques organisées par les services du Grand Nancy (semaine du Développement Durable, semaine de la réduction des déchets, base de loisirs des deux-Rives, ateliers prévention produits cosmétiques et produits ménagers...).

Des visites au service de la sensibilisation

Le centre de valorisation des déchets

Pour tout savoir sur les déchets, de la collecte au traitement, les Ambassadeurs de la Prévention et du Tri font également visiter le centre de valorisation des déchets à Ludres. Ce site regroupe le centre de collecte, l'usine d'incinération des ordures ménagères et le parcours pédagogique situé dans l'ancien centre de tri à l'usine. Une découverte ludique pour petits et grands avec exposition, vidéos, quiz et jeux.

En raison de la crise sanitaire, aucune visite du centre de valorisation des déchets de Ludres n'a été organisée en 2021.

Construction d'une maison de la prévention et du tri

Un projet de construction d'une Maison de la Prévention et du Tri, destinée à remplacer l'actuel parcours pédagogique, est actuellement à l'étude. Cette Maison permettra à terme de donner une dimension encore plus réelle au geste de tri en expliquant aux visiteurs que la prévention, le tri et le compostage et d'autres solutions alternatives peuvent se réaliser dans toutes les pièces, à tous les étages et bien sûr à l'extérieur de la maison.

Opération Nancy ville propre

En collaboration avec la Ville de Nancy, l'opération baptisée « Nancy Ville Propre » a débuté fin 2021. L'objectif de cette opération est de rappeler aux habitants de Nancy les jours et horaires de collecte des déchets afin de maintenir la ville en bon état de propreté. C'est donc par binôme que les agents de la Direction des Déchets sont allés distribuer des flyers dans les boîtes aux lettres des habitants. Face à l'importance de l'opération, cette dernière se poursuit sur le 1^{er} semestre 2022.

Jardins de Ville, Jardins de Vie

En 2021 a eu lieu la 17^{ième} édition de Jardins de Ville, Jardins de Vie les 25 et 26 septembre.

Malgré la crise sanitaire, l'événement a pu être maintenu et a accueilli environ 9 000 visiteurs. Il réunit des acteurs du développement durable autour de thèmes comme le recyclage, l'environnement, la production gastronomique locale ou la sensibilisation à l'écologie. Plus d'une centaine d'exposants sont présents pour promouvoir leur savoir-faire et des animations sont également proposées pour aborder ces thèmes de manière ludique. Jardins de Ville, Jardins de Vie est un événement qui séduit petits et grands.



Les maîtres composteurs

Au nombre de trois, les maîtres composteurs interviennent dans les écoles de l'agglomération afin de faire découvrir aux enfants la pratique du compostage et du lombricompostage (six animations scolaires réalisées, soit 150 élèves sensibilisés en 2021). Des composteurs et lombricomposteurs pédagogiques peuvent être installés dans les établissements scolaires. En 2021, 42 écoles établissements scolaires disposent d'un composteur pédagogique.

Les maîtres composteurs du Grand Nancy sont également sollicités pour animer des stands d'information sur le compostage/gestion des déchets verts/jardinage pauvre en déchets. Malgré la crise sanitaire, des stands d'information ont été assurés lors des manifestations suivantes :

- ▶ Désir de Nature le 6 juin au parc du Charmois à Vandœuvre-Lès-Nancy ;
- ▶ Fête de la Nature le 23 mai au parc de Madame de Graffigny à Villers-Lès-Nancy ;
- ▶ Festival Bon Moment le 25 juillet aux Rives de Meurthe à Nancy ;
- ▶ Pépinière en Verts les 4 et 5 septembre au parc de la Pépinière à Nancy ;
- ▶ Journée d'accueil des Nouveaux Nancéiens le 18 septembre à la Mairie de Nancy ;
- ▶ Jardins de Ville, Jardins de Vie les 25 et 26 septembre au domaine de Montaigu à Laneuveville-devant-Nancy ;
- ▶ Fête de la Science le 9 octobre à la MJC Nomade à Vandœuvre-Lès-Nancy ;
- ▶ Bourse aux plantes le 17 octobre à Malzéville ;
- ▶ Marché de Noël Zéro Déchets le 12 décembre à l'Octroi à Nancy ;

Ce sont près de 5 000 personnes qui ont été sensibilisées à la gestion des biodéchets.



LES INDICATEURS JURIDIQUES ET FINANCIERS



Les relations contractuelles

Les marchés relatifs à la gestion des déchets

Huit marchés principaux et une délégation de service public permettent d'assurer la collecte, le tri et le traitement des déchets ménagers du Grand Nancy :

| | Société | Type de contrat | Durée | Échéance |
|--|---|------------------------------|--------|--------------|
| Pré-collecte (distribution des bacs et sacs, maintenance) et la collecte des ordures ménagères et des emballages recyclables | Groupement RIMMA – ONYX EST | Marché public | 7 ans | 31 mars 2027 |
| Tri et conditionnement des emballages | PAPREC (sous-traitant ONYX EST) | Marché public | 7 ans | 31 mars 2027 |
| Gestion des déchetteries | NICOLLIN | Marché public | 7 ans | 31 mars 2027 |
| Traitement des déchets issus des déchetteries | ONYX EST | Marché public | 7 ans | 31 mars 2027 |
| Traitement des déchets verts | ONYX EST (sous-traitant Betaigne Environnement) | Marché public | 7 ans | 31 mars 2027 |
| Reprise de la ferraille | ECORE | Marché public | 7 ans | 31 mars 2027 |
| Reprise des cartons des professionnels | CITRAVAL | Marché public | 7 ans | 31 mars 2027 |
| Reprise des papiers | NORSKE SKOG | Marché public | 7 ans | 31 mars 2027 |
| Incinération des ordures ménagères | VAL'ERGIE | Délégation de service public | 10 ans | 30 juin 2026 |

Le éco-organismes

Afin de bénéficier de soutiens financiers, d'une collecte et d'un traitement gratuit de certains types de déchets, le Grand Nancy a conventionné avec plusieurs éco organismes dans le cadre de la Responsabilité Elargie des Producteurs. La Responsabilité Elargie du Producteur est basée sur le principe du « pollueur-payeur » : les entreprises, c'est-à-dire les personnes responsables de la mise sur le marché français de certains produits, sont responsables de l'ensemble du cycle de vie de ces produits, depuis leur conception jusqu'à leur fin de vie. Pour s'acquitter de leurs obligations, les producteurs ont le choix de mettre en place des collectifs à but non lucratif, appelés éco-organismes, ou de former leur propre système individuel. Pour être agréés par les pouvoirs publics, les futurs éco organismes doivent répondre à un cahier des charges d'agrément de la filière qui les concerne. L'agrément est ensuite délivré pour une durée maximale de 6 ans.

Né en 1975, ce principe a pris un réel essor en 1992 avec les emballages ménagers et s'est ensuite étendu aux piles et accumulateurs, aux papiers, aux DEEE et continue à ce jour de se développer (déchets dangereux, meubles, textiles...).

En 2021, le Grand Nancy a signé une convention avec les éco organismes suivants :

| Éco-organismes | Déchets concernés |
|----------------|--|
| CITEO | Emballages ménagers et papiers graphiques |
| Ecosystem | Déchets d'équipements électriques et électroniques, lampes usagées et petits extincteurs |
| EcoMobilier | Meubles |
| EcoDDS | Déchets dangereux |
| Refashion | Déchets d'habillement, linges de maison et maroquinerie |
| Corepile | Piles et accumulateurs |

Les aspects financiers

Le Grand Nancy finance la gestion du service public local des déchets ménagers et assimilés par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Le choix du mode de financement détermine la nature administrative ou industrielle et commerciale du service et, par voie de conséquence, le caractère facultatif ou obligatoire de la création d'un budget annexe dédié.

Pour le Grand Nancy qui a opté pour un financement par la TEOM, les crédits n'étaient jusqu'alors pas individualisés dans un budget dédié et étaient donc portés dans le budget principal avec l'obligation de retracer dans un état spécial annexé aux documents budgétaires, d'une part, le produit perçu de la taxe, et, d'autre part, les dépenses, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence.

Cela étant, le Grand Nancy avait la faculté, s'agissant d'un service à caractère administratif, d'en individualiser la gestion par la création, en application des dispositions de l'article L. 1412-2, d'un budget distinct du budget principal.

À compter de l'exercice 2021, un budget annexe « déchets » a été créé afin d'individualiser les coûts complets de la compétence, répondant en cela à la demande de la Chambre Régionale des Comptes. S'agissant d'un service public administratif, le budget annexe obéit aux règles et au plan comptable de l'instruction comptable M 57.

Les investissements

Le Grand Nancy prend en charge les investissements suivants :

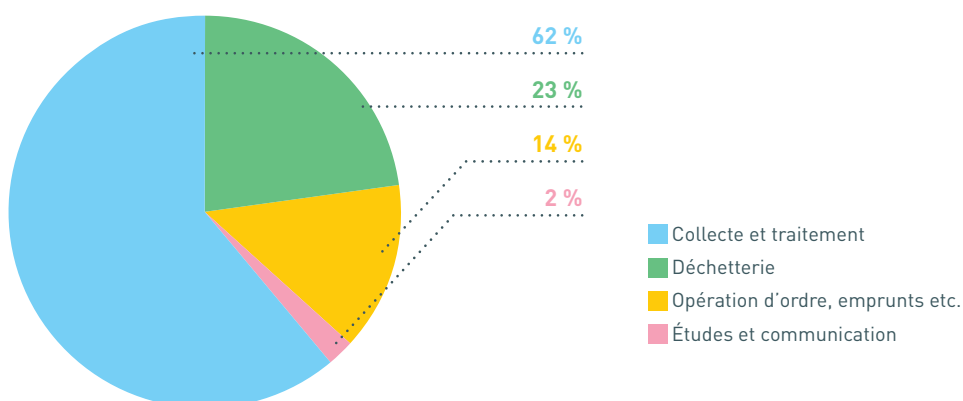
- ▶ acquisition de bacs et conteneurs ;
- ▶ maintenance du centre de collecte, comprenant des locaux administratifs, des vestiaires et des locaux de remisage et d'entretien des véhicules de collecte ;
- ▶ construction et entretien des déchetteries ;
- ▶ travaux divers d'aménagement liés à la collecte.

Dépenses

Pour l'année 2021, les dépenses d'équipement s'élèvent à 2,502 M€, auxquelles il convient d'ajouter le remboursement du capital des emprunts inhérents à la collecte et au traitement des déchets (0,388 M€) et l'amortissement des subventions (0,005 M€), soit un total de **2,895 M€**. Ces dépenses sont ventilées en trois sous-fonctions :

- ▶ **Collecte et traitement (1,791 M€)** : ces dépenses assurent le financement des prestations liées à la pré-collecte (acquisitions de bacs, conteneurs enterrés et semi-enterrés, ainsi que les travaux correspondant à leur implantation) pour un montant de 1,739 M€ en 2021 et à la maintenance du centre de collecte de Ludres (0,052 M€) ;
- ▶ **Déchetteries (0,652 M€)** : les dépenses mandatées sur cette opération concernent les travaux réalisés sur les déchetteries. En 2021, des petits travaux de maintenance et d'entretien ont été réalisés sur l'ensemble des déchetteries de l'agglomération ainsi que sur le parc des bennes de déchetterie (0,157 M€). De plus, les travaux concernant l'extension de la déchetterie de Ludres se sont poursuivis en 2021 (0,495 M€) ;
- ▶ **Etudes et communication (0,059 M€)** : cette enveloppe est dédiée aux opérations de communication liées à la gestion des déchets (*Écho du Tri*, campagnes de communication...) et à la construction de la Maison de la Prévention et du Tri.

Répartition des dépenses d'investissement en 2021



Recettes

Les recettes d'équipement pour l'année 2021 s'élèvent à 1,641 M€.

En 2021, les recettes sont constituées des dotations aux amortissements pour un montant de 1,523 M€ et des recettes réelles d'équipement à savoir le remboursement des bailleurs pour les travaux de pose de conteneurs semi-enterrés ou enterrés (0,103 M€) et les soutiens de Citeo (0,015 M€).

Le fonctionnement

L'évolution des dépenses de collecte et de traitement des déchets est présentée ci-dessous. Par ailleurs, il convient de noter qu'à partir du 1^{er} avril 2020, les tarifs des nouveaux marchés de gestion des déchets peuvent expliquer certaines évolutions.

| Prestations | 2019 | 2020 | 2021 | Évolution 2021/2020 |
|---|---|---|--|---------------------|
| Collecte (incluant la pré-collecte) | 12 651 010 € Dont 3 544 557 € HT | 11 020 436 € (1) Dont 3 209 899 € HT | 11 173 150 € (4) Dont 3 615 741 € HT | + 1,39 % |
| Gestion des déchetteries | 2 163 600 € Dont 31 060 € HT | 2 400 989 € (2) Dont 29 494 € HT | 3 141 141 € (4) Dont 41 717 € HT | + 30,83 % |
| Traitement des déchets de déchetteries (hors déchets verts et déchets spéciaux) | 2 236 970 € | 3 196 018 € (3) | 3 411 271 € (4) | + 6,74 % |
| Tri | 1 171 030 € HT | 1 206 156 € HT | 1 500 845 € HT (4) | + 24,43 % |
| Traitement des déchets verts (restitutions de compost comprises) | 232 595 € | 196 606 € | 240 021 € (4) | + 22,08 % |
| Traitement des déchets spéciaux (Dasri, DDS, huiles noires) | 97 460 € | 55 815 € | 128 049 € | + 129,42 % |
| Incinération | 4 331 265 € HT | 4 470 864 € HT | 4 817 693 € HT (4) | + 7,76 % |
| Acquisition sacs | 117 157 € dont 87 513 € HT | 176 408 € dont 122 414 € HT | 331 163 € (5) dont 304 274 € HT | + 87,73 % |
| Frais de personnel | 2 616 743 € | 2 596 745 € | 2 863 131 € | + 10,28 % |
| Remboursement de frais au budget principal | 937 403 € | 981 454 € | 1 102 042 € | + 12,29 % |
| Intérêt des emprunts | 71 171 € | 60 359 € | 56 324 € | - 6,69 % |
| Subventions | 113 790 € | 84 500 € | 85 955 € | - 3,01 % |
| Dotations aux amortissements | 1 194 270 € | 1 413 476 € | 1 522 818 € | + 7,74 % |
| Frais divers | 591 476 € dont 154 626 € HT | 425 505 € dont 76 070 € HT | 550 956 € dont 132 842 € HT | + 29,48 % |
| TOTAL | 28 525 940 € dont 9 320 051 € HT | 28 285 331 € dont 9 114 897 € HT | 30 924 560 € dont 10 413 112 € HT | + 9,33 % |

¹ En 2020, les tonnages collectés d'ordures ménagères, de papier, de verre et de cartons diminuent. De plus, en raison de la crise sanitaire, les opérations de maintenance et de lavage des bacs ont été fortement impactées et n'ont pu se réaliser dans leur totalité. La conjugaison de ces éléments entraîne une baisse des coûts ;

² L'augmentation constatée en 2020 est due à l'augmentation des prix du nouveau marché et à la mise en place de nouveaux services (filiales plâtre, huisseries...);

³ L'augmentation des coûts est liée à l'augmentation des tarifs de traitement de certains matériaux (bois et divers) cumulée à l'augmentation du tonnage de divers collecté en déchetteries (+ 6,6 %) ;

⁴ Les augmentations constatées en 2021 sont dues principalement à une augmentation importante des tonnages collectés sur tous les flux de déchets (Cf. Chapitre sur les aspects techniques) ;

⁵ L'augmentation du tonnage d'emballages collectés suite à l'extension des consignes de tri a entraîné un besoin accru d'écosacs mis à disposition des habitants.

Les frais divers intègrent notamment les dépenses suivantes :

| Principaux frais divers | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Communication (prestations, annonces, impressions) | 264 055 € Dont 67 640 € HT | 236 463 € Dont 29 531 € HT | 202 902 € Dont 17 228 € HT |
| Maintenance des portails du centre de collecte, des déchetteries, des compacteurs, vérifications des installations électriques sur déchetteries, des bornes pour DASRI | 41 000 € dont 14 110 € HT | 16 821 € | 64 728 € dont 14 500 € HT |
| Locations mobilières et immobilières (système de vidéosurveillance des déchetteries...) | 65 185 € dont 2 235 € HT | 52 070 € dont 561 € HT | 46 022 € |

Le financement du service

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères

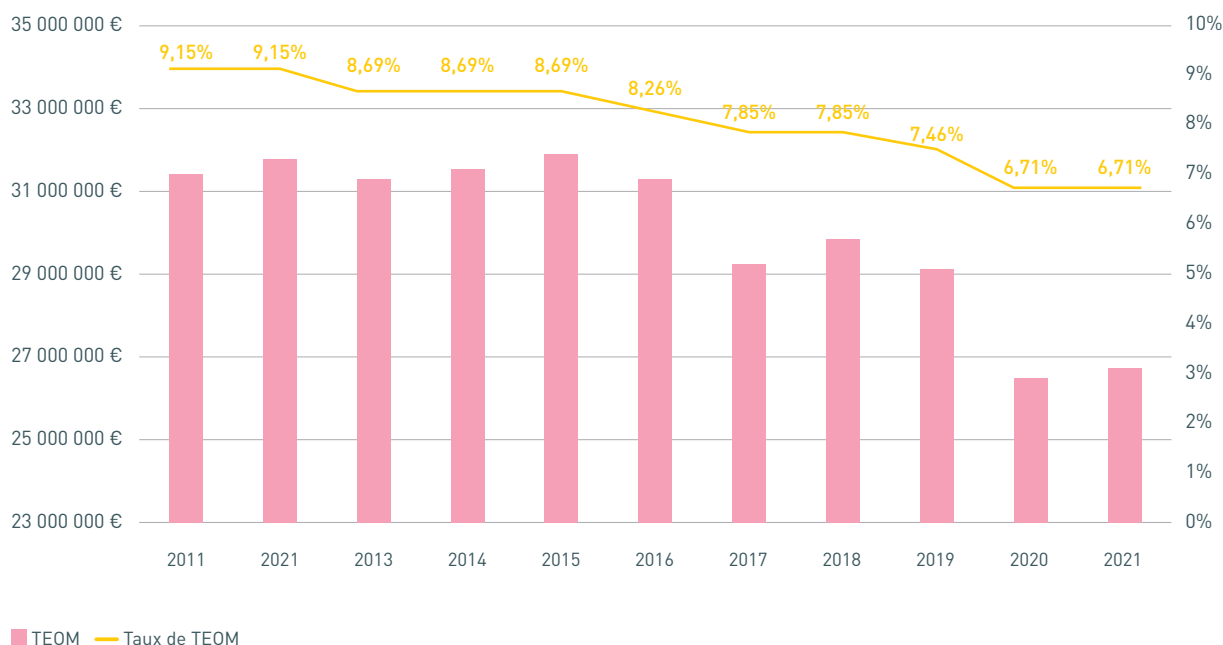
Le Grand Nancy a opté en 1975 pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, dont le calcul repose sur la valeur du foncier bâti.

Stable de 2007 à 2012, le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) a baissé de 5 % une première fois en 2013 grâce aux nouveaux marchés de gestion des déchets et aux efforts des habitants en matière de prévention et de tri des déchets.

En 2016 et en 2017, le taux de la TEOM diminue à nouveau à chaque fois de 5 % en raison de la rationalisation du service de collecte en porte-à-porte (passage de deux collectes à une par an pour les encombrants, et de trois à deux collectes hebdomadaires des ordures ménagères à Nancy en dehors de l'hypercentre) et la fin de la distribution des sacs pour les ordures ménagères. En 2018, le taux de TEOM reste stable (7,85 %) puis baisse successivement de 5 % en 2019 puis de 10 % en 2020 pour atteindre 6,71 %.

Le montant de la TEOM, qui s'élève à 27 129 625 € pour 2021, a donc évolué de la manière suivante :

Évolution de la TEOM



La redevance spéciale

Sur la quantité de déchets ménagers et assimilés collectées chaque année sur le territoire du Grand Nancy (hors déchetterie), on estime que 30 % sont issus d'activités professionnelles et d'établissements publics. Dès lors que ces activités produisent plus de 1 000 litres de déchets par semaine, elles sont soumises au paiement de la Redevance Spéciale (RS).

Qui sont les redevables ?

Tous les producteurs de déchets professionnels sont concernés dès lors qu'ils bénéficient du service de collecte assuré par le Grand Nancy.

Pour les établissements publics (bâtiments communaux, universités, collèges et lycées, administrations...) jusqu'à présent exonérés de TEOM, la RS s'applique dès le 1er litre de déchets produits.

Pour les activités professionnelles (commerçants, artisans, industriels...) qui paient une TEOM, le Grand Nancy applique le système suivant :

- ▶ Production inférieure à 1 000 litres hebdomadaires : le producteur ne paie pas de RS, seule la TEOM s'applique considérant qu'elle correspond au coût de collecte et de traitement des déchets. Ex : une entreprise possédant un bac de 340 litres collecté 2 fois par semaine ne sera pas soumise à RS puisque sa production hebdomadaire est de 680 litres.
- ▶ Production supérieure à 1 000 litres hebdomadaires : le producteur, s'il décide de faire appel aux services du Grand Nancy, est soumis à une RS calculée sur la quantité de déchets supérieure à 1 000 litres par semaine (les 1 000 premiers litres étant payés par la TEOM). Ex : un commerçant possédant un bac de 750 litres collecté 2 fois par semaine paiera une RS sur 500 litres : $(750 \text{ L} \times 2) - 1000 = 500$ litres.

Comment est calculée la redevance spéciale ?

Le volume de bacs mis à disposition sert de base pour le calcul.

Le montant annuel de la RS s'obtient grâce à la formule suivante :

Volume des bacs x fréquence de collecte
du secteur x 52 semaines x prix au litre.

Tarifs 2021 :

Déchets ménagers : 0,03145 €/L

Papier, verre, emballages : 0,01572 €/L

Carton : gratuit (si présenté plié et ficelé ou en bac).

Bilan 2021

Au 31 décembre 2021, 914 conventions sont signées avec des professionnels, ce qui représente 1 000 sites.

Le montant de la Redevance Spéciale pour l'année 2021 s'élève à 2 230 714 € chiffre en augmentation par rapport à 2020 (+ 9,34 %), l'année 2020 ayant été marquée par la fermeture de nombreux commerces et restaurants lors des confinements.

Les apports en déchetterie

La présentation d'une carte est obligatoire pour pouvoir déposer ses déchets en déchetteries. Les habitants du Grand Nancy bénéficient ainsi d'une carte d'accès gratuite. Par ailleurs, deux catégories d'utilisateurs peuvent également accéder aux déchetteries moyennant le paiement d'un coût d'accès au service.

Les professionnels

Les professionnels qui utilisent les déchetteries communautaires de Nancy, Ludres et Maxéville paient en fonction du type et du volume de déchets déposés en déchetteries.

Une carte est remise gratuitement à chaque professionnel qui doit être présentée devant le lecteur à l'entrée de la déchetterie. Un signal retentit avertissant le gardien de la présence d'un professionnel. Le gardien accueille le professionnel et estime les volumes par type de déchets. Les données sont enregistrées dans un terminal informatique et validées par le professionnel.

Celles-ci donnent lieu à une facturation mensuelle selon des tarifs suivants :

Carton, ferrailles, DEEE : gratuit
 Bois, déchets verts : 10 € HT / m³
 Gravats : 25 € HT / m³
 Déchets divers : 35 € HT / m³
 Déchets diffus spécifiques : 2 € HT / kg

Pour 2021, les recettes issues des apports en déchetteries des professionnels s'élèvent à 190 593 €.

Les communautés de communes voisines

Une convention a été signée entre le Grand Nancy et les communautés de communes Seille et Mauchère Grand Couronné et du Pays du Sel et du Vermois qui participent au financement du service, afin que leurs habitants puissent se rendre sur les 9 déchetteries du Grand Nancy.

De septembre 2020 à juin 2021, suite à la fermeture de leur déchetterie en raison de travaux, certains habitants de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey se sont rendus sur les déchetteries métropolitaines suite à la signature d'une convention entre le Grand Nancy et le Bassin de Pompey.

Aussi, pour 2021, la participation financière des collectivités extérieures s'élève à 355 322 €.

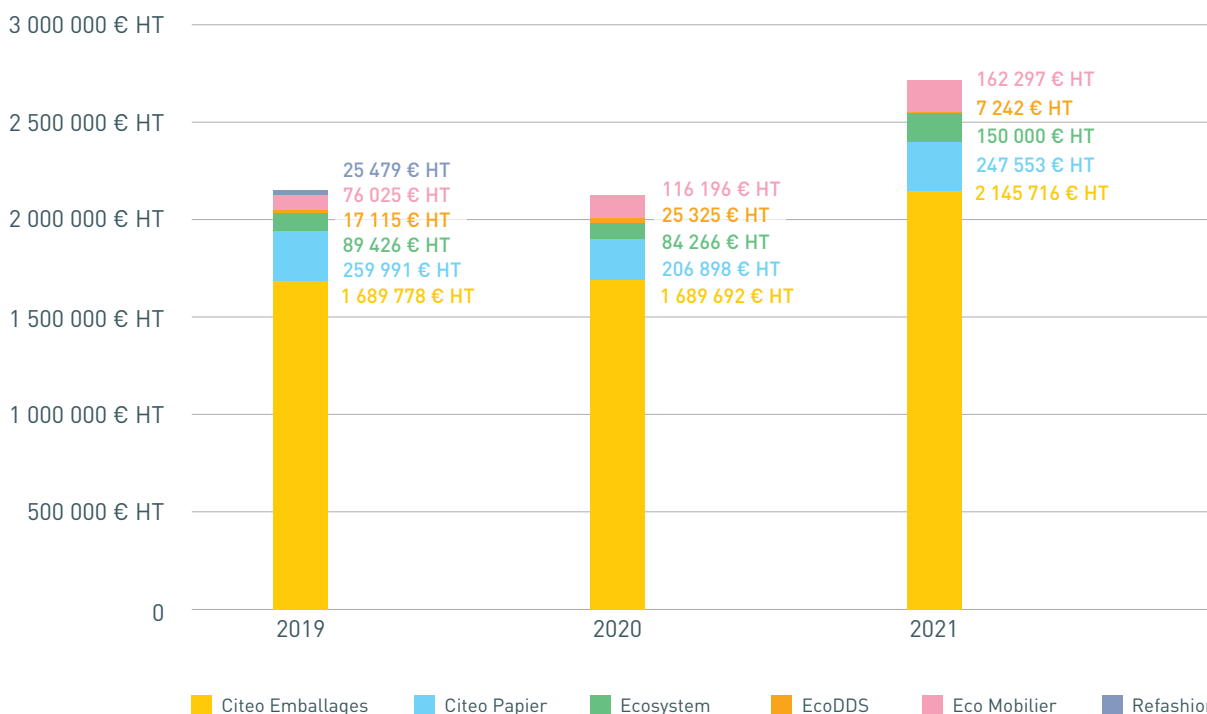


Les organismes

Le Grand Nancy a conventionné avec plusieurs éco-organismes dont les soutiens sont détaillés comme suit :

| Soutiens éco-organismes | 2019 | 2020 | 2021 | Évolution 2021-2020 |
|-------------------------|---|---|---|---------------------|
| Citeo (emballages) | 1 681 778 € HT | 1 689 692 € HT | 2 145 716 € HT | + 26,99 % |
| Citeo (papier) | 259 991 € HT | 206 898 € HT | 247 553 € HT | + 19,65 % |
| Ecosystem | 89 426 € | 84 266 € | 150 000 € | + 78,01 % |
| EcoDDS | 17 115 € | 25 325 € | 7 242 € | - 71,40 % |
| Eco Mobilier | 76 025 € | 116 196 € | 162 297 € | + 39,68 % |
| Arca | - | - | 2 000 € | - |
| Refashion | 25 479 € | 0 € | 0 | - |
| TOTAL | 2 149 814 € dont 1 941 769 € HT | 2 122 378 € dont 1 896 590 € HT | 2 714 808 € dont 2 393 269 € HT | + 27,82 % |

Le détail des soutiens au titre de chaque année figure en annexe du présent rapport.



Les autres recettes

L'évolution des principales autres recettes est la suivante :

| en € | 2019 | 2020 | 2021 | Évolution 2021-2020 |
|---|---|---|---|---------------------|
| Ademe | 50 339 € | - | - | - |
| Vente de matériaux | 1 257 770 € dont 1 130 653 € HT | 934 738 € ¹ dont 767 705 € HT | 1 884 135 € ² dont 1 316 257 € HT | + 101,57 % |
| Redevance sur l'incinération ² | 561 533 € HT | 550 358 € HT | 574 157 € HT | + 4,32 % |
| Amortissement des subventions | 4 280 € | 4 281 € | 5 669 € | + 32,42 % |
| Autres (composteurs, cartes DASRI...) | 39 139 € Dont 25 519 € HT | 51 086 € Dont 14 690 € HT | 55 256 € Dont 18 160 € HT | + 13,65 % |
| TOTAL | 1 913 061 € dont 1 717 705 € HT | 1 540 463 € dont 1 332 753 € HT | 2 519 217 € dont 1 908 573 € HT | + 63,67 % |

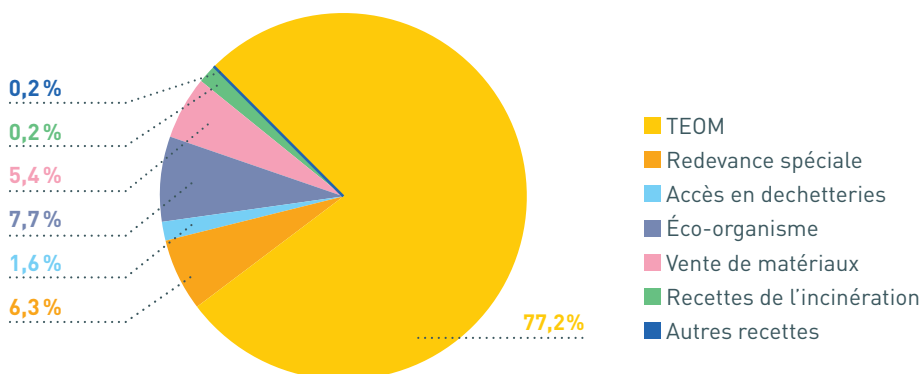
¹ La baisse des recettes est liée à une chute du cours de certains matériaux à laquelle s'ajoute une baisse des tonnages recyclés ;

² En 2021, le cours des matériaux est reparti à la hausse tout comme les tonnages valorisés conduisant à une augmentation importante des recettes liées à la vente des matériaux.

Bilan des recettes

| | 2019 | 2020 | 2021 | Évolution 2021-2020 |
|-----------------------|--|--|--|---------------------|
| TEOM | 29 337 535 € | 26 798 529 € | 27 129 625 € | + 1,24 % |
| Redevance spéciale | 2 891 076 € | 2 040 202 € | 2 230 714 € | + 9,34 % |
| Accès en déchetteries | 337 565 € dont 182 780 € HT | 503 564 € dont 232 222 € HT | 545 915 € dont 190 593 € HT | + 8,41 % |
| Éco-organismes | 2 149 814 € dont 1 941 769 € HT | 2 122 377 € dont 1 896 590 € HT | 2 714 808 € dont 2 393 269 € HT | + 27,82 % |
| Autres recettes | 1 913 061 € dont 1 717 705 € HT | 1 540 463 € dont 1 332 753 € HT | 2 519 217 € dont 1 908 573 € HT | + 63,67 % |
| TOTAL | 36 629 051 € dont 3 842 254 € HT | 33 005 135 € dont 3 461 565 € HT | 35 140 279 € dont 4 494 436 € HT | + 6,47 % |

La répartition des recettes de fonctionnement est la suivante



Présentation analytique des coûts

Méthode utilisée

Les coûts liés à la gestion des déchets sont en constante évolution depuis ces dernières années et sont au cœur des préoccupations des collectivités dans un contexte budgétaire restreint.

L'Ademe a souhaité mettre en place un outil de connaissance des coûts permettant :

- ▶ d'identifier les coûts par flux de déchets et par étape technique de gestion ;
- ▶ de disposer d'un cadre commun pour se situer par rapport à d'autres collectivités pour :
 - identifier les pistes de maîtrise des coûts ;
 - éclairer la prise de décision ;
 - établir une tarification ;
 - communiquer sur les coûts auprès des usagers.

Il convient de préciser que les chiffres de cette analyse des coûts peuvent différer du compte administratif (et donc des chiffres présentés en amont). En effet, les valeurs indiquées ne sont pas celles qui tiennent compte des aides perçues au cours de l'année n considérée mais des aides relatives à l'activité de l'année n, perçues parfois en partie au cours de l'année N+1 voire N+2.

Sur la base de cet outil, l'Ademe a développé un référentiel national des coûts du service public d'élimination des déchets élaboré à partir des matrices de coûts des collectivités validées par un bureau d'études. Ce référentiel permet ainsi d'obtenir des coûts moyens de la gestion des déchets au niveau national en euros par tonne et euros par habitant tous flux confondus, par flux et par typologie d'habitat.

Le Grand Nancy est classé en milieu urbain dense du fait de son taux d'habitat collectif. L'urbain dense est notamment caractérisé en moyenne par des performances de collecte plus faibles sur le tri.

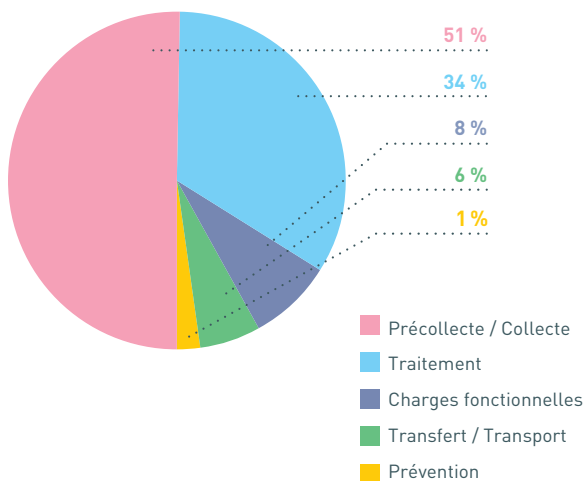
Enfin, il convient de noter que chaque territoire ayant ses propres caractéristiques (contraintes de territoire, niveau de service...), certains coûts peuvent être très éloignés des données moyennes sans représenter pour autant des dysfonctionnements.



Les charges

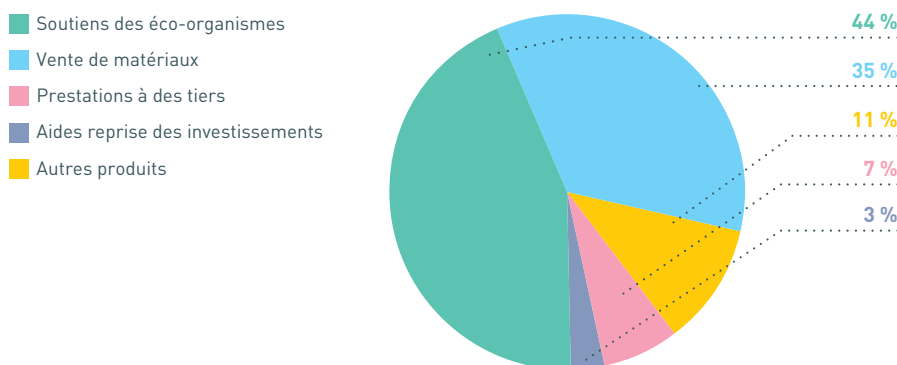
La répartition des coûts par étape technique est la suivante :

Les charges fonctionnelles regroupent les charges de communication ainsi que les charges de structure.



Près de 85 % des dépenses concernent la pré-collecte, la collecte et le traitement des déchets.

Les produits



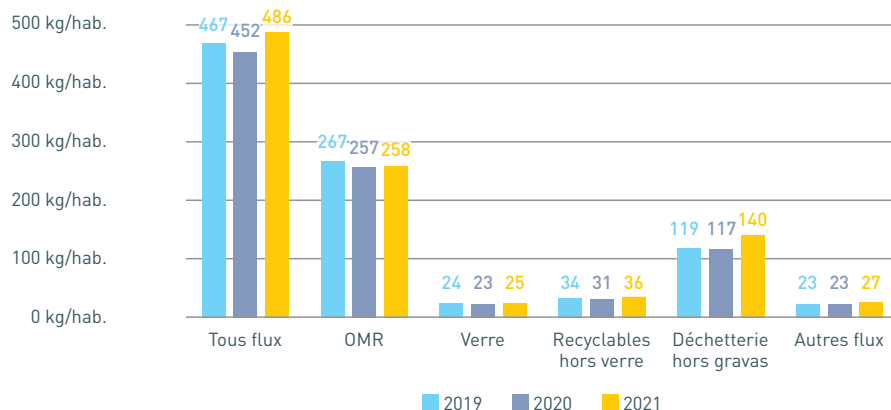
35 % des recettes (hors TEOM, redevance spéciale et facturation des professionnels pour l'accès en déchetteries) sont issues de la vente des matériaux et 44 % proviennent des soutiens des éco-organismes (Citeo, OCAD3E, Ecomobilier, EcoDDS...).

Évolution des résultats du Grand Nancy

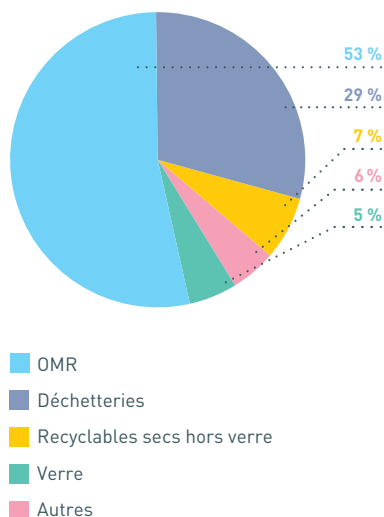
Les performances de collecte

L'évolution des performances de collecte depuis 2019 est la suivante :

Évolution des ratios collectés en kg/hab.



Répartition des tonnages par flux



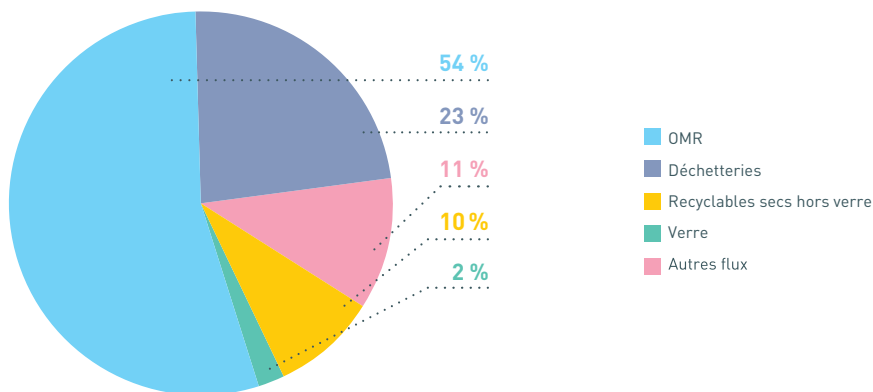
En 2021, le tonnage de déchets global augmente fortement (+ 7,6 %). Cette hausse s'explique en partie par la mise en place de l'extension de consignes de tri au 1^{er} novembre 2020 qui a permis au tonnage de recyclable hors verre d'augmenter de 13,9 % en 2021 par rapport à 2020, le tonnage de papier étant resté quasiment stable en 2021 par rapport à 2020. Le tonnage collecté en déchetterie augmente également de façon importante en 2021 en raison des effets de la crise sanitaire où les pratiques des usagers ont considérablement changé en terme de bricolage, entretien des espaces verts...

Les coûts aidés

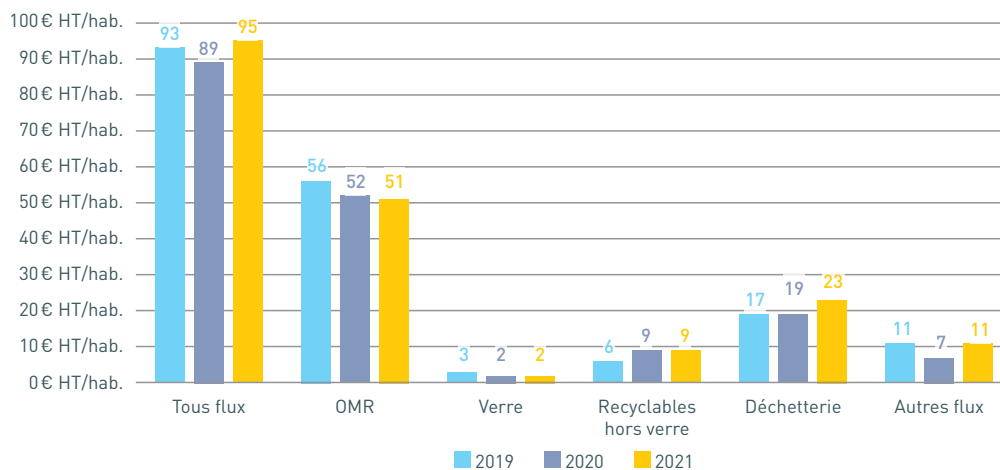
Le coût aidé représente la somme des charges après déduction des recettes liées aux ventes de matériaux, aux soutiens des sociétés agréées (Citeo, Eco Mobilier, OCAD3E, EcoTLC) et aux éventuelles aides ou subventions (Ademe, aides à l'emploi, remboursement bailleurs, ...). Les coûts sont présentés hors taxes. Le coût aidé est calculé à l'habitant ainsi qu'à la tonne.

Ainsi, en 2021, le coût aidé par habitant est de 95,42 € HT et se répartit par flux de déchets de la façon suivante :

Répartition du coût aidé par flux



Évolution des coûts aidés en €HT/hab.

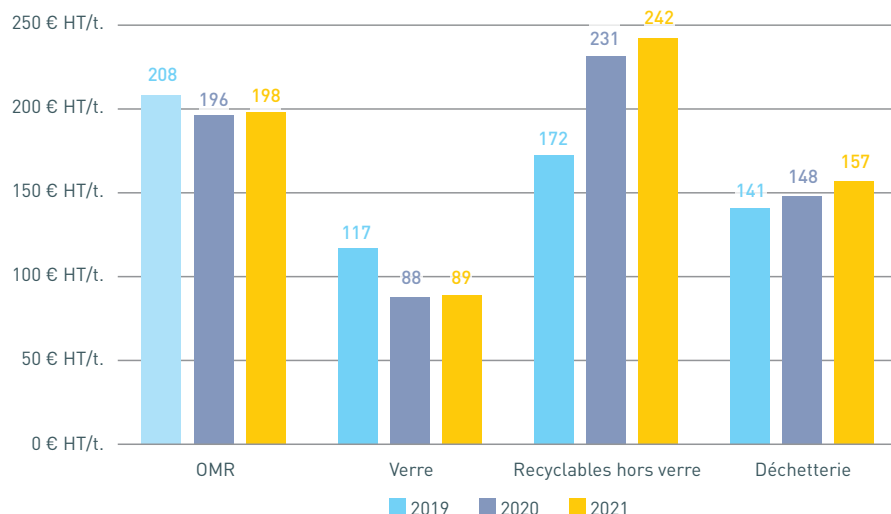


En 2021, le coût aidé à l'habitant augmente en raison de l'augmentation des tonnages collectés notamment en déchetteries et de l'augmentation des tarifs suite à la mise en place des nouveaux marchés de collecte au 1^{er} avril 2020.

En 2021, les ordures ménagères représentent 54 % du coût aidé HT du service de gestion des déchets pour 53 % du tonnage. Les adaptations de service intervenues ces dernières années (adaptation des fréquences de collecte, arrêt de la distribution des sacs ordures ménagères, arrêt de la collecte des déchets verts avec les ordures ménagères) et le nouveau contrat de délégation de service public de l'usine d'incinération des ordures ménagères à compter du 1^{er} juillet 2016, ont permis de maintenir voire de diminuer les coûts à l'habitant.

Les coûts à la tonne du Grand Nancy

Évolution du coût à la tonne (€/t)

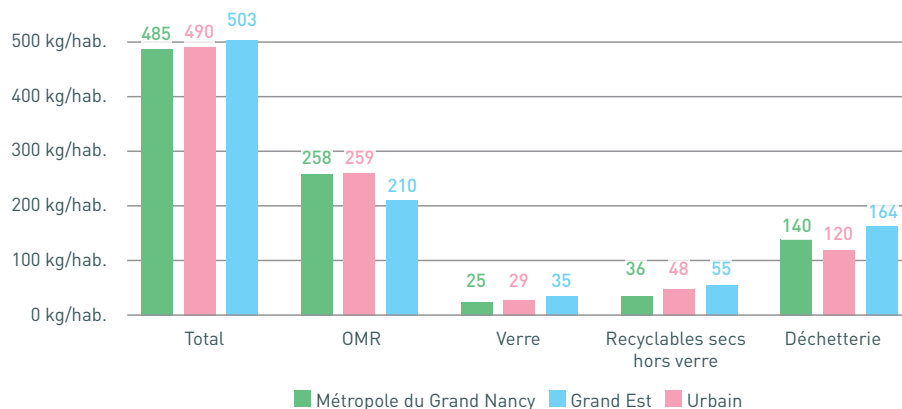


Les coûts à la tonne augmentent en raison des nouveaux marchés de gestion des déchets dont les prestations ont débuté au cours de l'année 2020 et qui ont été facturées sur la totalité de l'année en 2021.

Comparaison des résultats aux données régionales et nationales

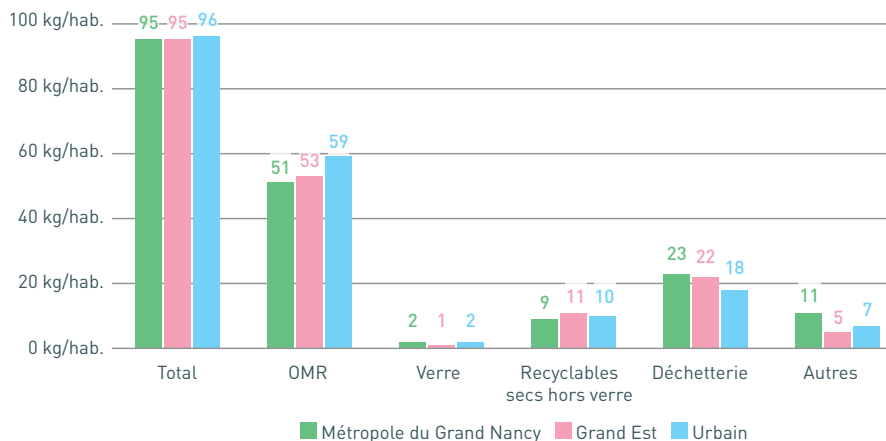
Les performances de collecte

Globalement, les performances du Grand Nancy sont inférieures aux performances des collectivités urbaines et du Grand Est. Sur la collecte des recyclables et des déchetteries, ce comparatif montre bien qu'il existe une marge de progression importante au niveau de leur collecte. Néanmoins, l'augmentation des tonnages collectés en 2021 sur ces flux a permis de réduire considérablement l'écart par rapport à ces dernières années. Par ailleurs, même si le tonnage d'ordures ménagères baisse chaque année, on peut constater au regard des données présentées ci-dessus qu'il existe également une marge de progression importante en matière de baisse des tonnages.



Les coûts aidés

Le graphique ci-dessous présente un comparatif entre les coûts aidés du Grand Nancy 2021 et les données du référentiel de la matrice 2020.

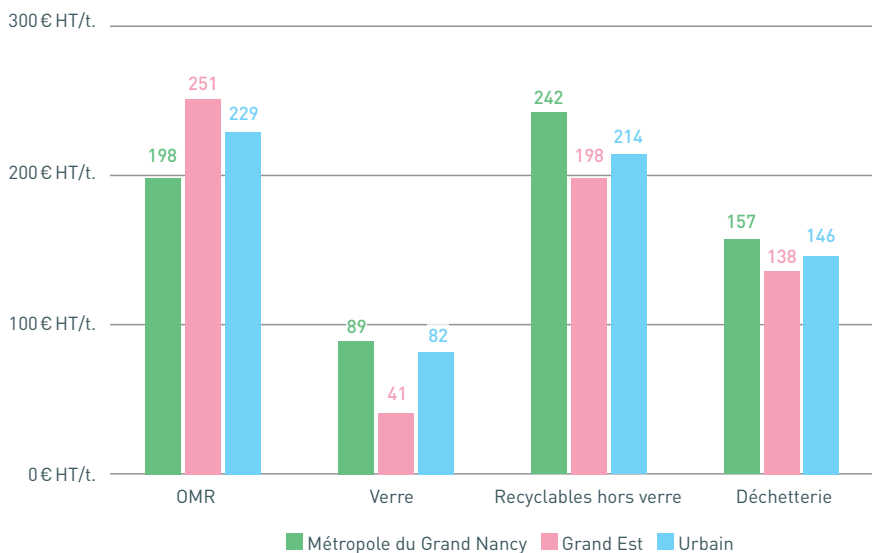


On constate que le coût aidé par habitant est, en 2021, dans la moyenne de celui des collectivités urbaines et du Grand Est.

Le coût de collecte sélective est quant à lui plus faible que les autres collectivités notamment grâce à la gestion séparée de la collecte des papiers réalisée essentiellement en apport volontaire. Cette organisation permet d'aboutir à une gestion des papiers à coût zéro, ce qui ne serait pas le cas d'une collecte en mélange des papiers avec les emballages.

Les coûts à la tonne

Le graphique ci-dessous présente un comparatif entre les coûts à la tonne HT du Grand Nancy 2021 et les données du référentiel de la matrice 2020.



Hormis pour les OMR, les coûts à la tonne du Grand Nancy sont supérieurs aux coûts constatés en 2020 pour la région Grand Est et pour l'urbain. Pour le verre et les recyclables, cette différence s'explique par le fait que ces collectes s'effectuent pour partie en porte à porte pour les immeubles et les professionnels.



ANNEXES

Détail des soutiens annuels des différents éco-organismes

Le détail des soutiens indiqué pour chaque éco-organisme correspond à l'année à laquelle ils se rapportent mais pas obligatoirement à l'année de versement du soutien. Ainsi, les chiffres peuvent différer du compte administratif. En effet, les soutiens sont versés généralement en N+1 voire en N+2.

Soutiens Citeo (emballages)

| BAREME F | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|-----------------------|-----------------------|------------------------------|
| Soutien à la collecte sélective | 1 172 830,62 € | 1 106 466,73 € | Calcul des soutiens en cours |
| Soutien au recyclage des matériaux récupérés hors collecte sélective | 26 539,97 € | 33 005,53 € | |
| Soutien à d'autres formes de valorisation | 359 632,82 € | 397 920,36 € | |
| Soutien à l'action de sensibilisation auprès des citoyens | 82 483,70 € | 82 218,20 € | |
| Soutien à la connaissance des coûts | 20 619,75 € | 19 334,43 € | |
| Soutien de transition | 26 389,04 € | 49 550,64 € | |
| TOTAL | 1 688 495,89 € | 1 688 495,89 € | |

Soutiens Citeo (papier)

| Année des tonnages | 2019 | 2020 | 2021 |
|-------------------------------------|---------------------|---------------------|------------------------------|
| Soutiens au recyclage | 250 900,26 € | 185 774,93 € | Calcul des soutiens en cours |
| Soutien majoration à la performance | 57 207,02 € | Non connu à ce jour | |
| TOTAL | 308 107,28 € | 185 774,93 € | |

Soutiens Ecosystem

| | 2019 | 2020 | 2021 |
|------------------------------|--------------------|--------------------|---------------------|
| Soutiens au tonnage collecté | 75 113,97 € | 78 643,16 € | 91 934,29 € |
| Soutien sécurité gisement | 15 991,67 € | 19 206,50 € | 20 802,07 € |
| Communication | 1 500 € | 1 500 € | - |
| TOTAL | 92 935,64 € | 99 349,66 € | 112 736,36 € |

Soutiens ÉCODDS

| | 2019 | 2020 | 2021 |
|--------------------------------|--------------------|-------------------|--------------------|
| Soutiens déchetteries équipées | 9 787,50 € | 7 242,44 € | 11 418,08 € |
| Soutien à la communication | 7 698,30 € | 0 € | 0 € |
| Compensation coût opérateur | 7 838,75 € | - | - |
| TOTAL | 25 324,55 € | 7 242,44 € | 11 418,08 € |

Soutiens Écomobilier

| | 2019 | 2020 | 2021 |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|
| Soutiens aux tonnages de DEA collectés non séparément | 13 516,05 € | 16 616,09 € | 10 909,99 € |
| Soutiens aux tonnages de DEA collectés séparément | 88 440,95 € | 97 975,84 € | 135 916,41 € |
| Soutiens communication | 0 € | 0 € | 0 € |
| TOTAL | 101 957,00 € | 114 591,93 € | 146 726,40 € |

Soutiens ÉCOTLC

| | 2019 | 2020 | 2021 |
|----------------------------|------|------|------------|
| Soutien à la communication | 0 € | 0 € | En attente |

métropole GrandNancy

Eurocité humaine

Art-sur-Meurthe
Domartemont
Essey-lès-Nancy
Fléville-devant-Nancy
Heillecourt Houdemont
Jarville-la-Malgrange
Laneuveville-devant-Nancy
Laxou
Ludres
Malzéville
Maxéville
Nancy
Pulnoy
Saint-Max
Saulxures-lès-Nancy
Seichamps
Tomblaine
Vandœuvre-lès-Nancy
Villers-lès-Nancy

Plus d'informations

WWW.GRANDNANCY.EU

